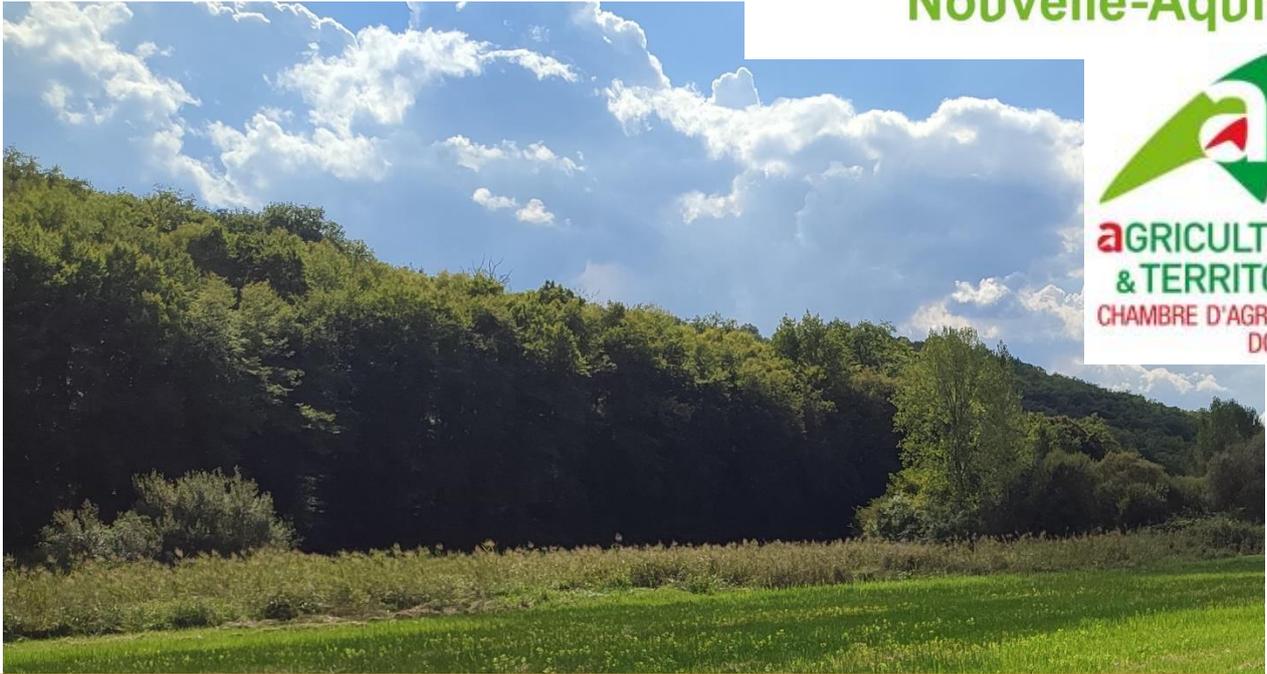




Conservatoire  
d'espaces naturels  
Nouvelle-Aquitaine



AGRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
DORDOGNE



# 2023-2024

# Bilan d'animation

Période avril 2023 - avril 2024



**Site Natura 2000 FR7200666**  
**Vallées des Beunes**

Dordogne (24)

# SOMMAIRE

INDEX DES FIGURES .....	3
INDEX DES TABLEAUX .....	4
PRÉAMBULE .....	5
MISSIONS DES OPERATEURS DE L'ANIMATION NATURA 2000 .....	7
RAPPEL DES ENJEUX LIÉS AU PATRIMOINE NATUREL ET OBJECTIFS DU DOCOB .....	8
1. Les enjeux.....	8
1.1. Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le Formulaire Standard de Données .....	8
1.2. Espèces d'intérêt communautaire identifiés dans le Formulaire Standard de Données .....	8
2. Objectifs à long termes, Objectifs opérationnels et actions du DOCOB.....	9
ANIMATION RÉALISÉE SUR LE SITE.....	10
1. Phase d'appropriation du DOCOB .....	10
2. Information et communication sur les mesures de gestion .....	10
2.1. Site internet .....	10
2.2. Animation sur site .....	10
3. Phase de mise en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques (Maec) .....	11
3.1 Présentation de la programmation 2023-2027 .....	11
3.2. Information et communication sur les MAEC.....	12
3.3. Bilan du PAEC NA BD24 .....	12
3.4. Bilan du PAEC NA ZP24 .....	15
3.5. Bilan du PAEC NA EL24 .....	17
3.6. Perspectives pour la campagne 2024 .....	18
4. Phase de mise en œuvre des contrats « forestiers » et « ni agricoles ni forestiers » .....	19
4.1. Identification des propriétaires et ayants droits.....	19
4.2. Prise de contact avec les propriétaires et ayants droits .....	19
4.3. Diagnostic des parcelles, Proposition de contrat, Aide au montage de dossier & Suivi de l'instruction des dossiers.....	19
4.3.1. Contrats Natura 2000 – AFPL de Meyrals, SCI de Commarque, Propriétaire privé, Fédération Départementale des Chasseurs de Dordogne.....	19
4.3.2. Contrats Natura 2000 – CEN Nouvelle-Aquitaine. ....	20
4.4. Aide à la mise en œuvre technique des actions et Suivi technique, administratif et financier.....	21
4.4.1. Contrats Natura 2000 – SCI du Château de Puymartin, Propriétaire privé. ....	21
4.4.2. Contrats Natura 2000 – Synthèse des contrats ou en cours et en prévision .....	24
5. Suivi des populations de chiroptères .....	25
5.1. La Grotte de Vieil Mouly .....	25
5.1.1. Hibernation .....	25
5.1.2. Mise bas et estive.....	27
5.1.3. Veille sur le site .....	27
5.2. Carrière des Combarelles.....	27
5.3. La grotte du Bison.....	28
6. Assistance à l'application du régime d'évaluation d'incidence .....	29
7. Synthèse, bilan et mise à jour du DOCOB .....	29
7.1. Bilan .....	29
7.2. Mise à jour du DOCOB .....	29
7.2.1. Proposition de mise à jour du Formulaire Standard de Données (FSD) .....	29
8. Organisation des réunions de comité de pilotage .....	31
9. Programme/Projets en lien avec Natura 2000 .....	32
9.1. Cartographie des végétations et habitats naturels du site Natura 2000 .....	32
9.2. Programme chiroptères cavernicoles en Nouvelle-Aquitaine.....	33
9.3. Atlas de Biodiversité Inter-Communale de la CCVH.....	34

---

Figure 20 : Affiches, dépliants et livrets randonnées .....	35
<b>10. Perspectives pour la 3<sup>ème</sup> tranche d'animation .....</b>	<b>36</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>37</b>

## INDEX DES FIGURES

Figure 1 : Cartographie de localisation du site .....	6
Figure 2 : Vue page d'accueil site internet .....	10
Figure 3 : Carte des périmètres des 3 PAEC concernant le site Natura 2000 .....	11
Figure 4 : Déroulement de la campagne d'animation MAEC de 2023 .....	12
Figure 5 : PAEC BD24 - Bilan cartographique des engagements en MAEC sur les communes du site Natura 2000 Vallées des Beunes à l'issue de la campagne 2023 .....	14
Figure 6 : PAEC ZP24 - Bilan cartographique des engagements en MAEC sur les communes du site Natura 2000 Vallées des Beunes à l'issue de la campagne 2023 .....	16
Figure 7 : Vues des dégradations susceptibles de provoquer des dérangements dans la carrière .....	20
Figure 8 : Vues des entrées de la carrière à sécuriser .....	20
Figure 9 : Contrat Natura 2000 – SCI Pyumartin – Localisation des opérations réalisées 2023 .....	22
Figure 10 : Contrat Natura 2000 – Propriétaire privé – Localisation des opérations réalisées 2023 .....	23
Figure 11 : Rhinolophes euryales en léthargie .....	25
Figure 12 : Vieil Mouly - Évolution des effectifs de Minoptère de Schreibers en hibernation .....	26
Figure 13 : Vieil Mouly - Évolution des effectifs de Rhinolophe euryale en hibernation .....	26
Figure 14 : Vieil Mouly - Évolution des effectifs de Grand Rhinolophe en hibernation .....	26
Figure 15 : Combarelles- Évolution des effectifs de Grand Rhinolophe en hibernation .....	28
Figure 16 : Révision de la cartographie des habitats naturels - Secteur couvert par les prospections terrain.....	32
Figure 17 : Relecture de Grands Rhinolophes léthargiques .....	33
Figure 18 : Provenance des individus contrôlés (Grand Rhinolophe et Minoptère de Schreibers) .....	33
Figure 19 : Restitution écrite .....	34
Figure 20 : Affiches, dépliants et livrets randonnées .....	35
Figure 21 : Malles pédagogiques .....	35

## INDEX DES TABLEAUX

Tableau I : Liste des habitats d'intérêt communautaire identifiés dans le DOCOB .....	8
Tableau II : Liste des espèces d'intérêt communautaire identifiées sur le site.....	8
Tableau III: Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA BD24 .....	13
Tableau IV : Bilan des engagements dans le PAEC BD24 sur les communes du site.....	13
Tableau V : Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA ZP24.....	15
Tableau VI : Bilan des engagements dans le PAEC ZP24 sur les communes du site .....	15
Tableau VII : Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA EL24 .....	17
Tableau VIII : Bilan des engagements dans le PAEC EL24 sur les communes du site.....	17
Tableau IX : Financements demandés pour les différents PAEC concernant le site Natura 2000 .....	18
Tableau X : Synthèse des contrats en cours et en prévision .....	24
Tableau XI : Synthèse des observations réalisées dans la grotte de Vieil Mouly.....	25
Tableau XII : Synthèse des observations réalisées dans la carrière des Combarelles.....	27
Tableau XIII : Synthèse des observations réalisées dans la Grotte du Bison.....	28
Tableau XV : Taxons de l'annexe II de la DHFF proposés au FSD .....	29
Tableau XVI : Taxons de l'annexe IV de la DHFF proposés au FSD .....	30
Tableau XVII : Autres taxons importants proposés au FSD .....	30

## PRÉAMBULE

Le site Natura 2000 FR7200667 « Vallées des Beunes » est doté d'un Documents d'Objectifs (DOCOB) validé depuis décembre 2004.

Le site s'étend sur 5500 ha répartis sur 12 communes : LES EYZIES-DE-TAYAC-SIREUIL, TAMNIES, LA CHAPELLE-AUBAREIL, SAINT-GENIES, SARLAT-LA-CANEDA, PEYZAC-LE-MOUSTIER, MEYRALS, SAINT-ANDRE-D'ALLAS, MARCILLAC-SAINT-QUENTIN, MARQUAY, SERGEAC et TURSAC.

L'animation du DOCOB a débuté en 2006. Depuis, cinq phases d'animation se sont succédées, jusqu'en décembre 2021.

Fin 2021, Le **Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère en Dordogne (SMBVVD)** a exprimé le souhait de poursuivre le portage de l'animation du site Natura 2000 ; il a donc été désigné structure porteuse de l'animation pour une 6<sup>ème</sup> phase d'animation d'une durée de 3 ans par les services de l'Etat.

Le SMBVVD à travers un marché public de prestation de service a choisi les opérateurs du **Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine** (antenne Dordogne) et de la **Chambre d'Agriculture de la Dordogne** (au travers de son antenne du Périgord Noir) pour mener à bien cette mission d'animation.

### Opérateurs en charge de l'animation du site Natura 2000 « Vallées des Beunes»:

#### Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle Aquitaine

**Matthieu DUFFAU**, chargé de mission  
**Nolwenn QUERO**, chargée de mission

Autres Missions :

- Animation de sites Natura 2000 en Dordogne
  - Elaboration de Docob
  - Inventaires et expertises naturalistes
  - Rédaction de plans de gestion...
- Réalisation et mise en œuvre du PAEC Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne

#### Chambre d'Agriculture de La Dordogne Antenne du Périgord Noir

**Bernadette BOISVERT**, conseillère agricole  
spécialisée environnement - développement local

Autres missions :

- Animation de sites Natura 2000 en Dordogne
  - Participation à la réalisation de Docobs
  - Développement du pastoralisme
- Réalisation et mise en œuvre du PAEC Zone pastorale de Dordogne...

La mission d'animation confiés aux opérateurs à officiellement débuté en septembre 19/09/2022, pour une durée de 35 mois répartie comme suit :

- 1 tranche ferme de 7 mois : du 19/09/2022 au 19/04/2023
- 1 tranche optionnelle : du 19/04/2023 au 19/04/2023
- 1 tranche optionnelle : du 19/04/2024 au 19/07/2025

Le présent bilan d'animation fait état de l'action menée par les opérateurs sur la période du 19/04/2023 au 19/04/2023 de cette 6<sup>ème</sup> phase d'animation du site Natura 2000.

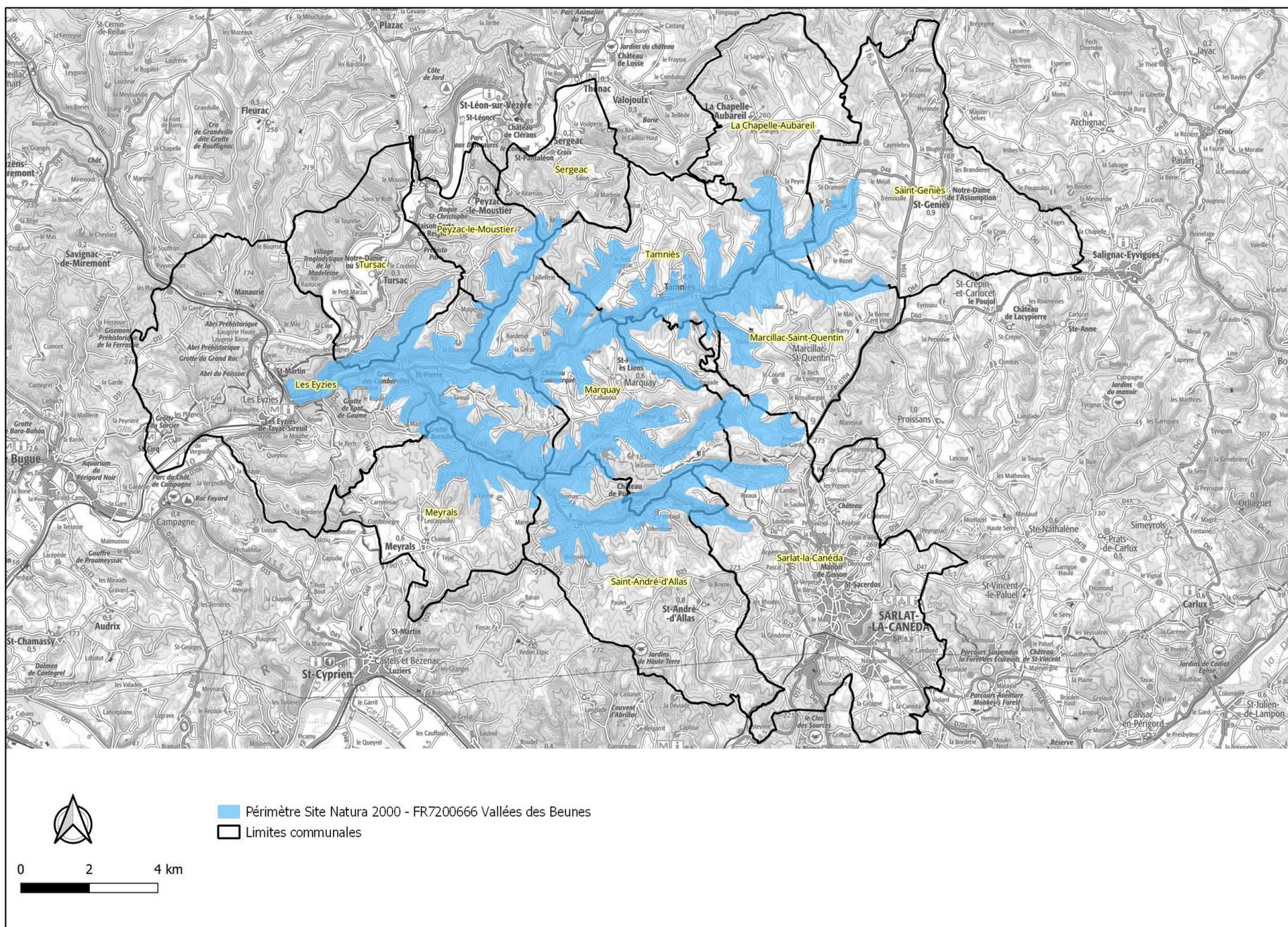


Figure 1 : Cartographie de localisation du site

## MISSIONS DES OPERATEURS DE L'ANIMATION NATURA 2000

Les missions d'animation à mettre en œuvre s'articulent autour des volets suivants :

- **Préparer la mise en œuvre du document d'objectif**
  - Information et communication sur les mesures de gestion
- **Mettre en œuvre des mesures contractuelles**
  - Identification et prise de contact avec les ayants droits
  - Rencontre avec les propriétaires et ayants droits / Réponses aux sollicitations
  - Diagnostic des parcelles
  - Proposition de contrats / Aide au montage de dossier / Suivi de l'instruction / Aide à la mise en œuvre technique des mesures
  - Suivi de la consommation financière et consolidation des besoins
- **Suivi biologiques**
  - Suivi des populations de chiroptères des gîtes identifiés
- **Soutien à des programmes d'actions de développement durable et appui territorial**
  - Intégration des enjeux du site dans les documents de planification (PLU, SCOT, DOCOB ...)
  - Participation à la démarche d'évaluation des incidences
- **Coordonner, réaliser la synthèse et le bilan**
  - Préparation et animation du comité de pilotage
  - Coordination des avis techniques
  - Bilan et évaluation des actions et des contrats
  - Rédaction des comptes rendus.
  - Mise à jour du DOCOB

## RAPPEL DES ENJEUX LIÉS AU PATRIMOINE NATUREL ET OBJECTIFS DU DOCOB

### 1. LES ENJEUX

Une proposition de mise à jour du FSD a donc été entamée en 2023. Le travail de mise à jour a été réalisé sur les parties « Espèces inscrites à l'annexe II » et « Autres espèces importantes de faune et de flore ».

La partie concernant les habitats naturels sera revue l'année prochaine.

Notons, qu'à ce jour, la mise à jour n'est pas encore effective, elle est en cours de validation par le MNHN. C'est pourquoi, les enjeux liés au patrimoine naturel présentés ci-dessous qui sont issus du Formulaire Standard de Données en l'état de sa validation restent très partiels et lacunaires.

Pour consulter les listes d'espèces proposées à la mise à jour du FSD, veuillez-vous référer au paragraphe Erreur ! Source du renvoi introuvable. page Erreur ! Signet non défini..

#### 1.1. Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le Formulaire Standard de Données

Sept habitats naturels de l'annexe I de la Directive « Habitat, Faune, Flore » sont identifiés dans le FSD.

Tableau I : Liste des habitats d'intérêt communautaire identifiés dans le DOCOB

Intitulé EUR 27	Code
Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	5130
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	6210
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430
Tourbières basses alcalines	7230
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	8210
Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	91E0
Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia	9340

#### 1.2. Espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le Formulaire Standard de Données

Sept espèces de l'annexe II de la Directive « Habitat, Faune, Flore » sont identifiées dans le FSD.

Tableau II : Liste des espèces d'intérêt communautaire identifiées sur le site

Code	Nom scientifique
1041	Oxygastra curtisii
1044	Coenagrion mercuriale
1065	Euphydryas aurinia
1303	Rhinolophus hipposideros
1304	Rhinolophus ferrumequinum
1305	Rhinolophus euryale
1324	Myotis myotis

## 2. OBJECTIFS À LONG TERMES, OBJECTIFS OPÉRATIONNELS ET ACTIONS DU DOCOB

Pour répondre aux enjeux du site, plusieurs objectifs à long terme ont été définis lors de l'élaboration du DOCOB. Ils sont déclinés en objectifs opérationnels à travers le programme d'actions synthétisé ci-après.

Objectifs à long termes	Objectifs opérationnels	Actions
<b>A</b> Maintenir et développer les bas-marais alcalins	Maintenir et développer les espaces ouverts de "fenasses"  Veiller à la gestion intégrée des cours d'eau	A1-Entretien par fauche tardive des bas-marais alcalins de tout type
		A2-Entretien par pâturage des bas-marais alcalins de tout type
		A3-Restauration des bas-marais alcalins en cours de colonisation par les ligneux
		A4-Restauration des bas-marais alcalins en cours de colonisation par les roseaux
		A5-Réhabilitation de fossés
<b>B</b> Développer l'intérêt écologique et paysager des coteaux	Maintenir et développer les espaces ouverts de pelouses et landes sèches  Favoriser le développement de la chênaie verte	B1-Entretien des pelouses sèches
		B2-Entretien des pelouses et landes sèches par pâturage
		B3-Restauration des pelouses sèches embroussaillées
		B4-Restauration de pelouses sèches colonisées par le chêne pubescent
		B5-Entretien des pelouses sèches à truffières
<b>C</b> Développer une mosaïque d'habitats naturels et préserver les milieux originaux	Maintenir la mosaïque d'habitats  Préserver les milieux originaux  Préserver les populations animales remarquables	C1-Restauration de mégaphorbiaies
		C2-Entretien de mégaphorbiaies
		C3-Restauration et entretien de mégaphorbiaies sous peupleraie – (mesure expérimentale)
		C4-Entretien des mares à characées
		C5-Préserver les grottes naturelles à chauve-souris
		C6-Restauration la forêt alluviale rivulaire et la ripisylve inondables (aulnaie à hautes herbes, aulnaie- frênaie)
		C7-Recréation de ripisylves (aulnaies)
		C8-Utiliser le piégeage contre les rongeurs indésirables
<b>D</b> Communiquer et faire vivre le document d'objectifs	Animer et coordonner le DOCOB  Informier, communiquer  Encourager et soutenir les actions et les démarches territoriales favorables à la conservation des habitats  Etablir un suivi et une évaluation du Docob	D1-Coordination, synthèse et bilan de la mise en oeuvre du DOCOB
		D2-Mise en oeuvre des mesures contractuelles
		D3-Assistance technique
		D4-Mise en oeuvre des mesures "hors contrat"
		D5-Information et communication sur les mesures du DOCOB
		D6-Information et communication
		D7-Sensibilisation du public et maîtrise de la fréquentation sur le site
		D8-Préserver la ressource et la qualité de l'eau
		D9-Soutenir les démarches de valorisation et de préservation de la biodiversité
		D10-Mise en oeuvre des mesures de suivi et inventaires complémentaires

## ANIMATION RÉALISÉE SUR LE SITE

### 1. PHASE D'APPROPRIATION DU DOCOB

Sans objet

### 2. INFORMATION ET COMMUNICATION SUR LES MESURES DE GESTION

#### 2.1. Site internet

En 2021, un site internet dédié avait été réalisé, permettant de consulter les rubriques suivantes :

- Accueil : page d'accueil, actualités
- Natura 2000 : généralité sur le réseau N2000
- Le site : localisation du périmètre du site, cartographie dynamique
- Gestion du site : présentation des outils de gestion disponibles : MAEc, les Contrats N2000, la charte N2000
- Incidence : la démarche d'évaluation des incidences au titre de N2000
- Téléchargements : consultation et téléchargements des ressources bibliographiques (DOCOB, compte-rendu des COPIL,...)
- Contactez-nous : formulaire de contact

Le site internet est consultable à l'adresse suivante : <http://vallees-des-beunes.fr/>



Figure 2 : Vue page d'accueil site internet

La rubrique téléchargement a été mise à jour et sa maintenance a été réalisée.

#### 2.2. Animation sue site

Le 03/02/2024 dans la cadre des Journées Mondiales des Zones Humides et à l'initiative du Pôle d'Interprétation de la Préhistoire, le Maître d'ouvrage (SMBVVD) a participé à une visite commentée à destination du grand public sur le thème des zones humides.

### 3. PHASE DE MISE EN ŒUVRE DES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC)

#### 3.1 Présentation de la programmation 2023-2027

Dans le cadre de la nouvelle programmation du FEADER pour 2023-2027, la DRAAF Nouvelle-Aquitaine, désignée comme autorité de gestion des mesures agro-environnementales pour cette programmation, a lancé un appel à projets en deux phases pendant l'année 2022, comprenant un Appel à Manifestation d'Intérêt lancé le 12 mai 2022, suivi d'un appel à projets régional publié le 20 septembre 2022.

Sur le département de la Dordogne, 11 PAEC ont été déposés et validés à la Commission Régionale Agro-Environnementale et Climatique (CRAEC) du 15 décembre 2022. Sur le site Natura 2000 Vallées des Beunes, 3 PAEC se superposent :

- Le PAEC NA\_BD24 « Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne », dont l'enjeu est le maintien de la biodiversité ;
- Le PAEC NA\_ZP24 « Zone pastorale de Dordogne », dont l'enjeu est le développement du pastoralisme ;
- Le PAEC NA\_EL24 « Territoire élevage Dordogne », dont l'enjeu est le bien-être animal et l'autonomie fourragère des élevages.

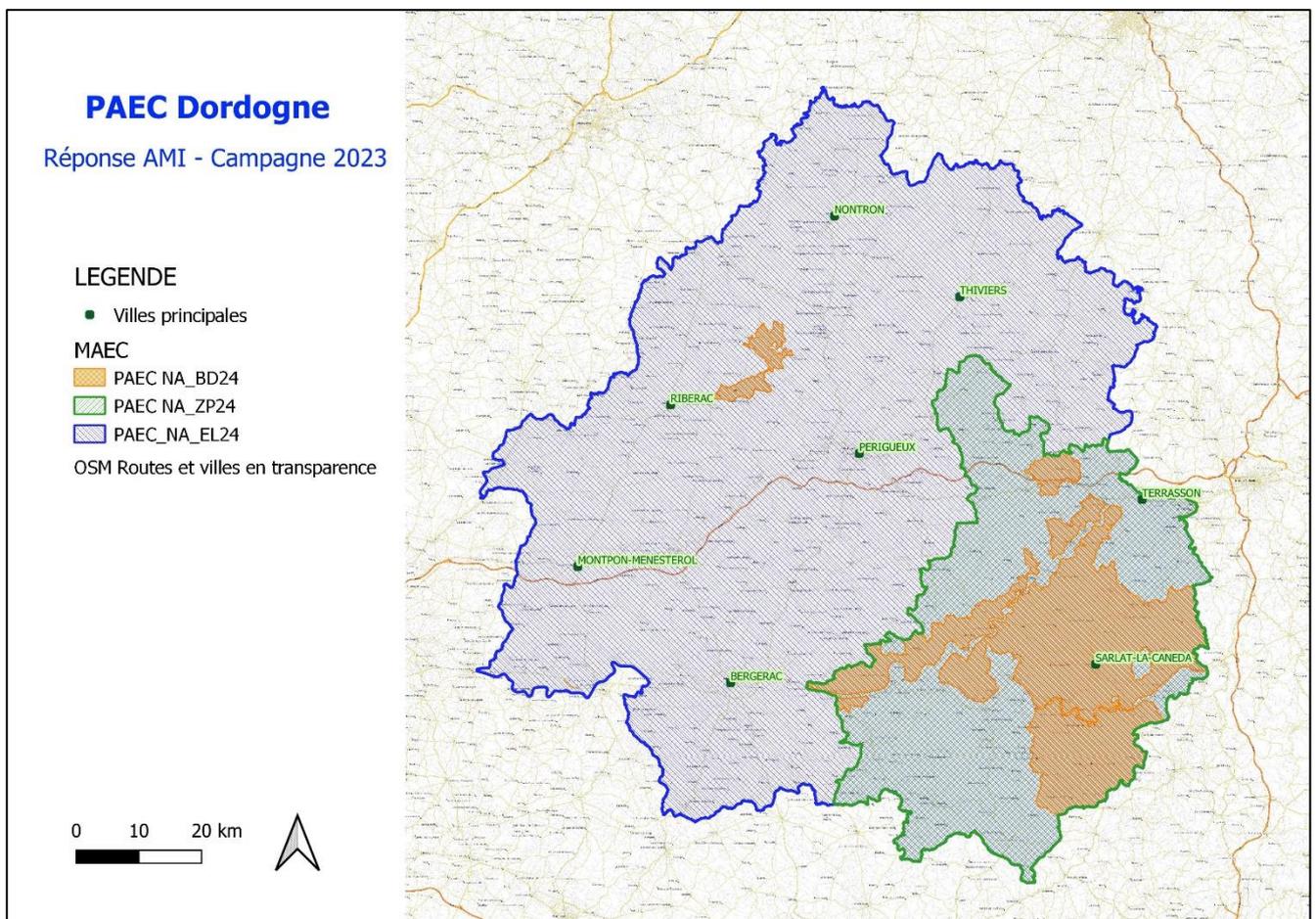


Figure 3 : Carte des périmètres des 3 PAEC concernant le site Natura 2000

Les PAEC, portés par un opérateur local, doivent reposer sur un diagnostic permettant de faire émerger les enjeux environnementaux et agricoles du territoire. Ils définissent la liste des MAEC mobilisables (cahiers des charges proposés sur le territoire), listent les actions complémentaires à mettre en œuvre (animation, investissements, diagnostics...), et précisent des modalités de suivi et d'évaluation ainsi que des modalités de poursuite des actions au-delà de la période du projet.

Le déroulement de la campagne 2023 est décrit dans la Figure 4.

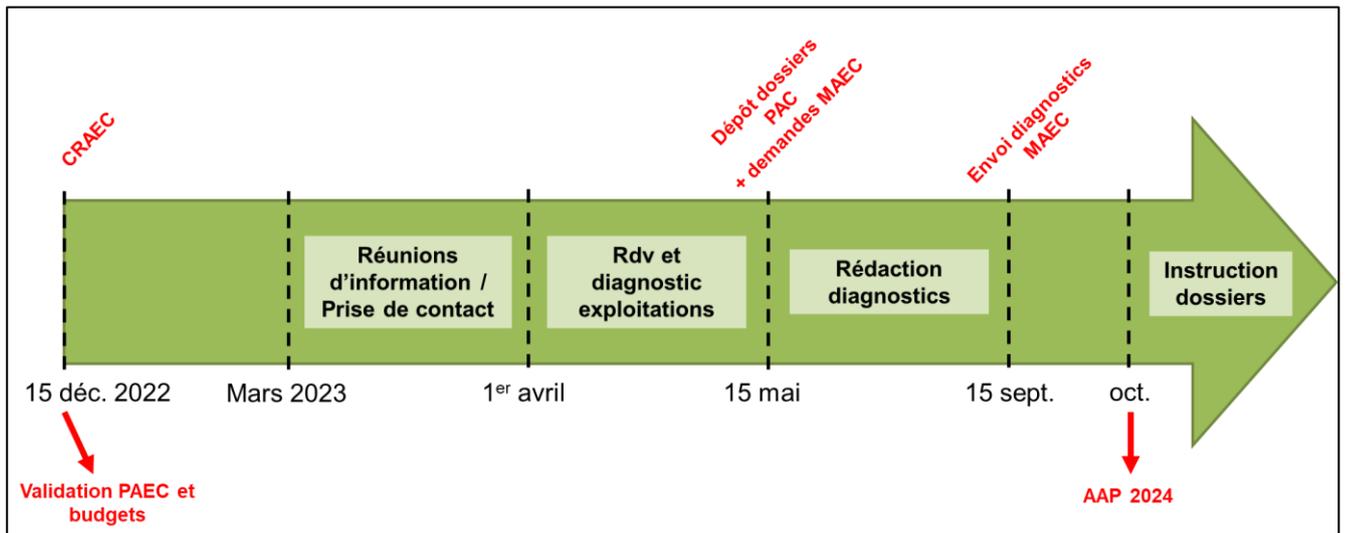


Figure 4 : Déroulement de la campagne d'animation MAEC de 2023

Contrairement aux années précédentes, les exploitants se sont engagés dans les nouvelles mesures pour une durée de 5 ans, à compter du 15 mai 2023.

### 3.2. Information et communication sur les MAEC

Le 24/03/2023, une réunion d'information sur le nouveau dispositif MAEC, à destination des exploitants agricoles, a eu lieu aux Eyzies. Le diaporama de présentation de cette réunion d'information est présenté en annexe 1.

Une plaquette d'information sur les PAEC ouverts sur le département de la Dordogne a également été réalisée. Elle est présentée en annexe 2.

### 3.3. Bilan du PAEC NA BD24

Le territoire de ce PAEC nommé « Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne » s'étend autour de 9 sites Natura 2000 ainsi que de la vallée humide de la Seignolle, et reprend les territoires de 5 PAEC de l'ancienne programmation. Ce PAEC s'articule autour de 3 principaux enjeux :

- Les systèmes de pelouses et landes sèches calcaires ;
- Les prairies et milieux humides ;
- La préservation des territoires de chasse des chiroptères.

La Chambre d'agriculture de la Dordogne est l'opérateur de ce PAEC. L'animation du PAEC est quant à elle partagée entre le CEN Nouvelle-Aquitaine et la Chambre d'agriculture. Les actions d'animation sont financées à la fois par Natura 2000 et par le dispositif Animation MAEC de la Région Nouvelle-Aquitaine.

En réponse à l'appel à projet lancé par la DRAAF, le budget demandé pour ce PAEC pour la campagne 2023 était de 270 000 €. L'objectif était de réaliser une quinzaine de diagnostics individuels sur les communes du site Vallées des Beunes, avec de nombreux dossiers arrivés à échéance à réengager. À la suite de la CRAEC du 15 décembre 2022, une enveloppe réservataire de 200 000 € a été attribuée pour ce PAEC. Afin d'optimiser le budget régional, des transferts d'enveloppe ont eu lieu au cours de l'été. Le PAEC a ainsi pu bénéficier d'une enveloppe finale de 300 000 €, suffisante pour l'ensemble des dossiers engagés.

9 mesures ont été ouvertes dans le PAEC NA BD24. Elles sont présentées dans le Tableau III.

Tableau III: Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA BD24

Code mesure	Mesure	Montant de la mesure
CIFF	Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique	652 €/ha
CPRA	Création de prairie	358 €/ha
ESP2	Protection des espèces - Retard de fauche au 5 juin (25 jours)	145 €/ha
ESP3	Protection des espèces - Retard de fauche au 15 juin (35 jours)	200 €/ha
ESP4	Protection des espèces - Retard de fauche au 25 juin (45 jours)	254 €/ha
MHU2	Préservation des milieux humides - amélioration de la gestion par le pâturage	201 €/ha
OUV2	Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage	204 €/ha
IAE1	Entretien durable des infrastructures agro-écologiques – Ligneux	0,8 €/ml
IAE3	Entretien durable des infrastructures agro-écologiques – Fossés	1,6 €/ml

Sur les communes du site Natura 2000 Vallées des Beunes, **12 diagnostics ont été effectués, aboutissant au dépôt de 10 dossiers**. 9 de ces dossiers correspondent à des réengagements dans des mesures équivalentes à celles de l'ancienne programmation, le dernier étant un nouveau contractant.

**Le bilan des engagements de la campagne 2023 sur les communes du site** est présenté dans le Tableau IV et dans la Figure 4 en page suivante.

Au total sur les communes du site, **une surface de 118 ha et un linéaire 1897 mètres d'infrastructures agroécologiques (ripisylves et fossés)** ont été engagés, correspondant à une **enveloppe de 150 781 € sur les 5 années d'engagement**.

Tableau IV : Bilan des engagements dans le PAEC BD24 sur les communes du site

Code mesure	Montant de la mesure	Nombre d'exploitations engagées par mesure	Surface (ha) Linéaire (ml)	Montant sur 5 ans
CIFF	652 €/ha	-	-	- €
CPRA	358 €/ha	-	-	- €
ESP2	145 €/ha	1	11,2 ha	8 120,00 €
ESP3	200 €/ha	3	12,51 ha	12 510,00 €
ESP4	254 €/ha	9	94,46 ha	119 964,20 €
MHU2	201 €/ha	-	-	- €
OUV2	204 €/ha	-	-	- €
IAE1	0,8 €/ml	4	1247,44 ml	4 989,76 €
IAE3	1,6 €/ml	2	649,73 ml	5 197,84 €
		<b>10 dossiers déposés (12 diag. effectués)</b>	<b>118,17 ha 1897,17 ml</b>	<b>150 781,80 €</b>

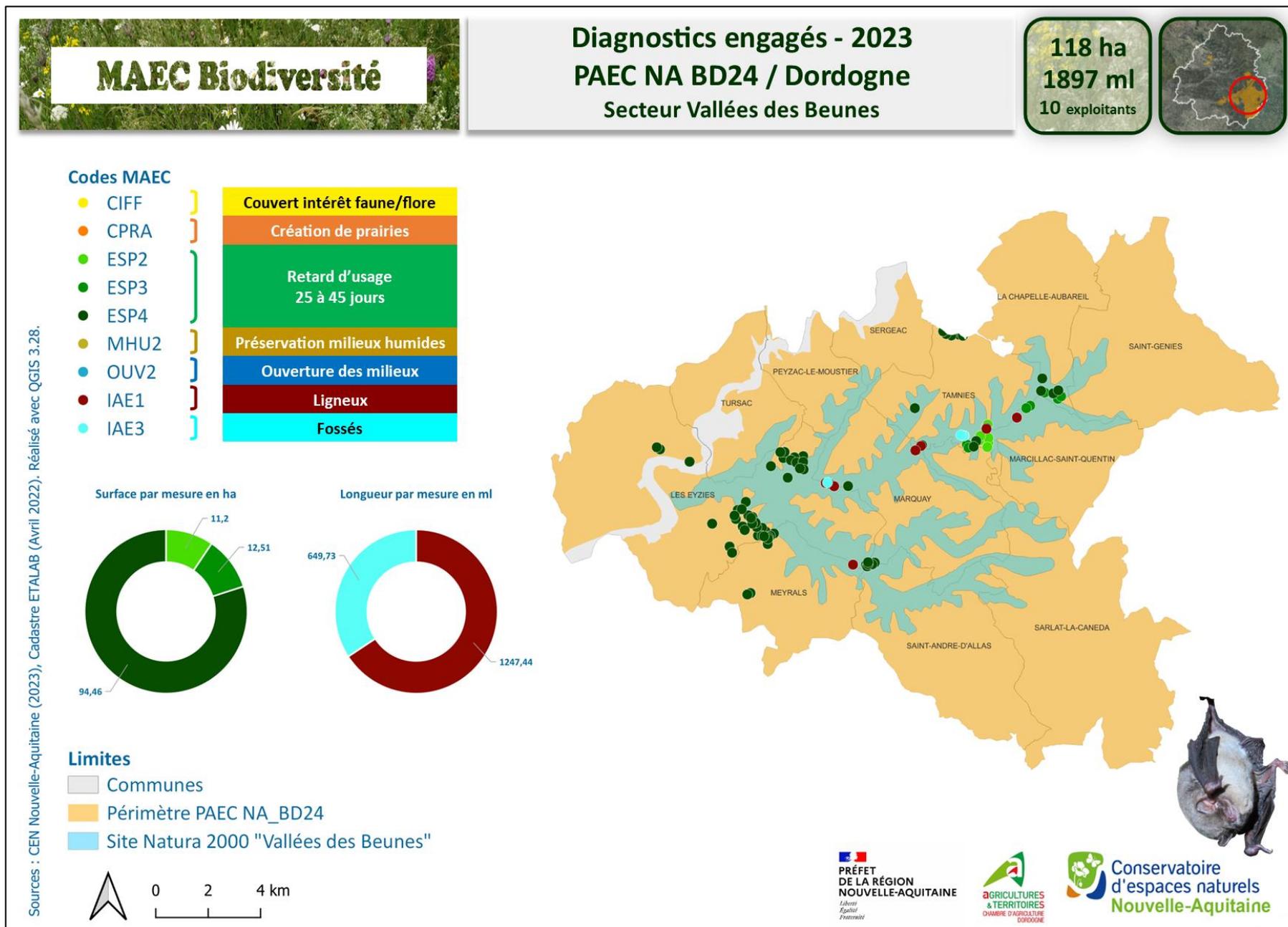


Figure 5 : PAEC BD24 - Bilan cartographique des engagements en MAEC sur les communes du site Natura 2000 Vallées des Beunes à l'issue de la campagne 2023

### 3.4. Bilan du PAEC NA ZP24

Le territoire de ce PAEC nommé « Zone pastorale de Dordogne » reprend celui de la zone pastorale du même nom créée en 2013 par arrêté préfectoral, fortement touché par la déprise agricole et la fermeture des paysages qui y est associée. Ce PAEC répond à plusieurs enjeux : lutte contre la fermeture des milieux, maintien d'habitats d'intérêt communautaire, préservation des paysages mais aussi lutte contre le risque incendie.

La Chambre d'agriculture de la Dordogne est l'opérateur de ce PAEC. L'animation du PAEC est quant à elle partagée entre le CEN Nouvelle-Aquitaine et la Chambre d'agriculture, financée par le dispositif Animation MAEC de la Région Nouvelle-Aquitaine.

En réponse à l'appel à projet lancé par la DRAAF, le budget demandé pour ce PAEC pour la campagne 2023 était de 3 000 000 €. L'objectif était de réaliser une centaine de diagnostics individuels sur l'ensemble du périmètre, permettant à minima de permettre le réengagement de tous les contrats arrivés à échéance en 2022. À la suite de la CRAEC du 15 décembre 2022, une enveloppe réservataire de 500 000 € a été attribuée pour ce PAEC.

3 mesures ont été ouvertes dans le PAEC NA ZP24. Elles sont présentées dans le Tableau V.

Tableau V : Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA ZP24

Code mesure	Mesure	Montant de la mesure
PRA1	Surfaces herbagères et pastorales <i>Objectif : préserver la durabilité et l'équilibre agro-écologique des prairies permanentes à flore diversifiée</i>	51 €/ha
PRA2	Systèmes herbagers et pastoraux <i>Objectif : préserver la durabilité et l'équilibre agro-écologique des prairies permanentes à flore diversifiée</i>	88 €/ha
PRA3	Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage <i>Objectif : assurer à l'ensemble des surfaces engagées une utilisation qui permette d'éviter la fermeture des milieux tout en préservant la biodiversité</i>	72 €/ha

Sur l'ensemble du territoire du PAEC, **26 diagnostics ont été réalisés, et 22 diagnostics engagés, dont 4 concernant les AFPL**. 4 diagnostics n'ont pas été suivis d'une contractualisation, soit parce que les exploitants ne souhaitent pas engager 90 % des parcelles éligibles, soit par crainte de trop figer le système d'élevage.

L'enveloppe attributaire de 500 000 € en 2023 a été intégralement consommée : le montant des engagements s'élevait à 500 775 € à l'issue des diagnostics, et 498 284 € après récapitulatif des parcelles réellement engagées par les éleveurs. Parmi les engagements ayant pris fin en 2022, 18 exploitations n'ont pas pu se réengager en raison de l'enveloppe attributaire trop faible. Par ailleurs, de nouveaux candidats aux MAEC ont été inscrits en liste d'attente pour les années suivantes.

**Le bilan des engagements de la campagne 2023 sur les communes du site est présenté dans le Tableau VI et dans la Figure 6 en page suivante. 7 dossiers ont été engagés représentant une surface de 181ha.**

Tableau VI : Bilan des engagements dans le PAEC ZP24 sur les communes du site

mesure	Montant de la mesure	Surface (ha)	Montant sur 5 ans
λA1	51 €/ha	0	- €
λA2	88 €/ha	88,1	38 764,00 €
λA3	72 €/ha	29,38	10 576,80 €
+PRA3	123 €/ha	40,8	25 092,00 €
+PRA3	160 €/ha	22,25	17 800,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>180,53</b>	<b>92 232,80 €</b>

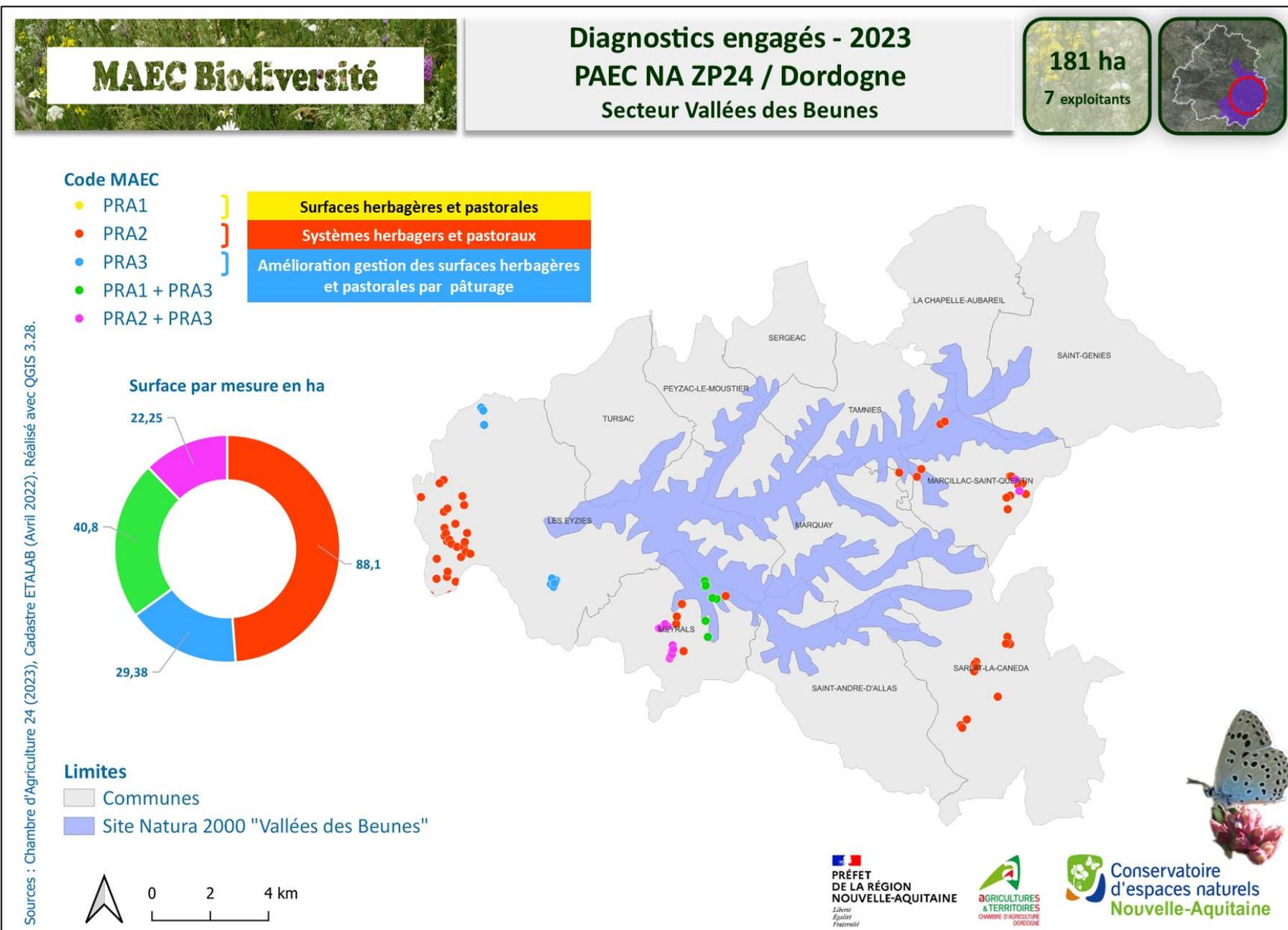


Figure 6 : PAEC ZP24 - Bilan cartographique des engagements en MAEC sur les communes du site Natura 2000 Vallées des Beunes à l'issue de la campagne 2023

### 3.5. Bilan du PAEC NA EL24

Le territoire de ce PAEC nommé « Territoire élevage Dordogne » s'étend sur l'ensemble du département de la Dordogne.

Les enjeux de ce PAEC sont de consolider les élevages herbivores et monogastriques, fragilisés par l'inflation de tous les intrants et les effets du changement climatique (sécheresses répétées). Il s'agit de les accompagner vers des systèmes plus autonomes (moins d'intrants phyto et aliments d'importation), et vers une meilleure utilisation des parcours pour renforcer le bien-être animal, notamment lors des accidents climatiques.

La Chambre d'agriculture de la Dordogne est l'opérateur de ce PAEC et en assure l'animation en partenariat avec ASSELDOR, financée par le dispositif Animation MAEC de la Région Nouvelle-Aquitaine.

En réponse à l'appel à projet lancé par la DRAAF, le budget demandé pour ce PAEC pour la campagne 2023 était de 5 481 000 €. À la suite de la CRAEC du 15 décembre 2022, une enveloppe réservataire de 1 100 000 € a été attribuée pour ce PAEC.

3 mesures ont été ouvertes dans le PAEC NA EL24. Elles sont présentées dans le Tableau VII.

Tableau VII : Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA EL24

Code mesure	Mesure	Montant de la mesure
HBV2	Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores	177 €/ha
HBV3	Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores	233 €/ha
MONO	Bien-être animal - Elevages de monogastriques, amélioration des parcours	735 €/ha

Sur l'ensemble du territoire du PAEC, 35 pré-diagnostic ont été réalisés afin d'analyser le positionnement des exploitations vis-à-vis des critères de priorisation et de leur attribuer un scoring. Ensuite, **21 diagnostics MAEC complets ont été finalisés** pour permettre les engagements à la PAC. Les 14 dossiers restants n'ont pas été suivis d'un diagnostic, car leur scoring était trop bas au regard de l'enveloppe disponible.

L'enveloppe attributaire de 1 100 000 € en 2023 a été intégralement consommée : le montant des engagements s'élevait à 1 515 710 € à l'issue des diagnostics ; 4 exploitations sont donc en attente d'une possible rallonge budgétaire.

De nouveaux candidats aux MAEC ont été inscrits en liste d'attente pour les années suivantes.

**Le bilan des engagements de la campagne 2023 sur les communes du site** est présenté dans le Tableau VIII. À ce jour, pour le PAEC NA\_EL24, seul 6 dossiers déposés sur les communes de vallées de Beunes sont fléchés dans l'enveloppe initialement disponible. Le dernier reste suspendu au montant de la rallonge budgétaire qui pourrait être affectée à ce PAEC (discussions en cours entre la DRAAF, le Ministère de l'agriculture et les Agences de l'Eau).

Tableau VIII : Bilan des engagements dans le PAEC EL24 sur les communes du site

Code mesure	Montant de la mesure	Nombre d'exploitations engagées par mesure	Surface (ha)	Montant sur 5 ans
HBV2	177 €/ha	3 + 1 en attente	261.73 ha + X ha en attente	231 631 € + X € en attente
HBV3	233 €/ha	2	166.90 ha	194 439 €
MONO	735 €/ha	1	4.76 ha	17 493 €
		<b>7 dossiers déposés (7 diag. Effectués)</b>	<b>433.39 ha</b> + X ha en attente	<b>443 563 €</b> + X € en attente

### 3.6. Perspectives pour la campagne 2024

Deux appels à projet régionaux ont été lancés en parallèle par la DRAAF et la Région Nouvelle-Aquitaine, le 22 septembre 2023 :

- Le premier concernait les Projets agro-environnementaux et climatiques : nouveaux PAEC, modification des PAEC et besoins financiers pour la campagne 2024 ;
- Le second concernait l'animation des Mesures agro-environnementales et climatiques : financement des actions d'animation et d'appui à la contractualisation pour accompagner les agriculteurs.

Les besoins financiers estimés par l'opérateur des différents PAEC figurent dans le tableau X.

**Tableau IX : Financements demandés pour les différents PAEC concernant le site Natura 2000**

Code du PAEC	Nombre d'exploitations envisagées	Surface envisagée	Montant prévisionnel sur 5 ans
NA BD24	29	158 ha 4000 ml	202 193 €
NA ZP24	40	3000 ha	1 390 193
NA EL24	55	3808 ha	4 021 541

Lors de la CRAEC du 11 décembre, les enveloppes financières n'ont pas pu être attribuées au PAEC en raison d'incertitudes sur les financements disponibles. Elles ne devraient être connues que lors de la prochaine CRAEC qui se tiendra le 25 mars 2024.

## 4. PHASE DE MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS « FORESTIERS » ET « NI AGRICOLES NI FORESTIERS »

### 4.1. Identification des propriétaires et ayants droits

Sans objet.

### 4.2. Prise de contact avec les propriétaires et ayants droits

Les opérateurs de l'animation du site ont été informés par les services de la Région du calendrier (étapes et échéances) des contrats Natura 2000 pour l'année 2023 :

- Ouverture de l'AAP : 22/05/2023
- Dépôt des projets de contrats avant le 30/06/2023
- Septembre 2023 : Comité de sélection
- Finalisation et dépôt des contrats définitifs avant fin décembre 2023

Le calendrier de l'AAP 2024 n'est pour l'instant pas connu

### 4.3. Diagnostic des parcelles, Proposition de contrat, Aide au montage de dossier & Suivi de l'instruction des dossiers

En 2023, il n'a pas eu de nouveaux dossiers de contractualisation.

#### 4.3.1. Contrats Natura 2000 – AFPL de Meyrals, SCI de Commarque, Propriétaire prive, Fédération Départementale des Chasseurs de Dordogne.

Pour mémoire, l'année 2022 était la dernière année de mise en œuvre de 4 contrats Natura 2000 très liés les uns aux autres. Ces contrats étaient localisés sur 2 secteurs géographiques :

- Vallon De Commarque, communes de Marquay et Les-Eyzies-De-Tayac :
  - 1 contrat porté par la SCI DE COMMARQUE, Gestion pastorale extensive avec broyage des refus
  - 1 contrat porté par propriétaire privé, Gestion pastorale extensive avec broyage des refus
- Combe de Saint-Raphaël et Fontaine Pourrie, commune de Meyrals, et Bénivet, commune Des-Eyzies-De-Tayac :
  - 2 contrats porté par la FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA DORDOGNE, Gestion pastorale extensive avec broyage des refus et entretien des milieux ouverts par débroussaillage manuel

Une réunion rassemblant l'ensemble des parties prenantes aux 4 contrats Natura 2000 (SMBVVD, propriétaires, animateurs N2000, Conservatoire des races, éleveur, Services de l'État,...) a été organisée le 07/11/2022 à la mairie de Marquay ; avec pour objectifs de :

- Faire le bilan des contrats en termes de mise en œuvre
- Faire le point sur la poursuite du partenariat avec le Conservatoire des races
- Discuter des modalités de reconduction du contrat
- Anticiper les prochaines échéances de dépôts de contrats

L'ensemble des parties prenantes souhaite poursuivre leur engagement dans le cadre d'un contrat N2000.

Cependant, il y avait besoin de réadapter plusieurs aspect des contrats. Et nous n'avons pas été en mesure de répondre à l'AAP Natura 2000 avant le 30/06/2023.

Durant l'année 2023, nous nous sommes donc concentrés à organiser plusieurs rencontres et réunions avec les différents acteurs de ces contrats de manière à pouvoir répondre à l'AAP qui devrait sortir début 2024.

En termes de prévisionnel pour le début d'année 2024, il est donc prévu la finalisation du montage de 4 contrats Natura 2000

- Vallon De Commarque, communes de Marquay et Les-Eyzies-De-Tayac :
  - 1 contrat porté par la SCI DE COMMARQUE, Gestion pastorale extensive avec broyage des refus
  - 1 contrat porté par propriétaire privé, Gestion pastorale extensive avec broyage des refus

- Combe de Saint-Raphaël et Fontaine Pourrie, Bénivet commune de Meyrals
  - 1 contrat porté par l'ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE LIBRE DE MEYRALS, Gestion pastorale extensive avec broyage des refus et entretien des milieux ouverts par débroussaillage manuel
- Bénivet, commune Des-Eyzies-De-Tayac :
  - 1 contrat porté par la FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA DORDOGNE, Entretien des milieux ouverts par débroussaillage manuel

Ces 4 contrats d'une durée de 5 ans serait programmé sur la période 2024-2028.

#### 4.3.2. Contrats Natura 2000 – CEN Nouvelle-Aquitaine.

En 2023, le CEN Nouvelle-Aquitaine, est devenu propriétaire d'une carrière à enjeux Chauves-souris (hibernation) d'intérêt régional. Cependant des dérangements sont constatés. Il existe donc un risque de perturbation des colonies pendant l'hibernation.



Figure 7 : Vues des dégradations susceptibles de provoquer des dérangements dans la carrière

En 2023 et début 2024, nous avons donc travaillé au montage d'un contrat Natura 2000 visant la sécurisation physique des accès à la carrière par pose d'un portail. Nous prévoyons de déposer un contrat N2000 lors du prochain AAP pour une mise en œuvre de l'action de fermeture en 2025.

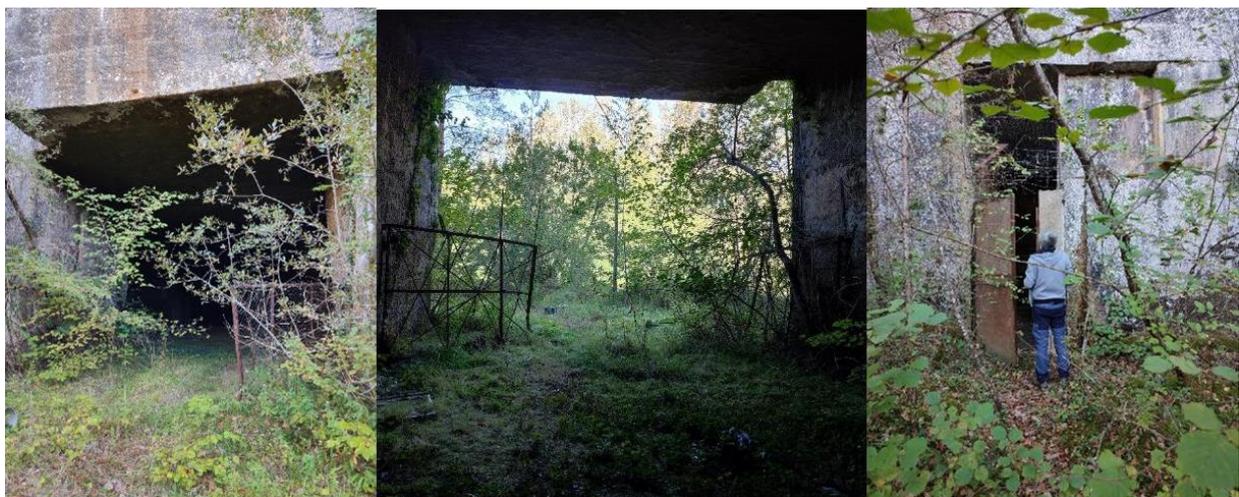


Figure 8 : Vues des entrées de la carrière à sécuriser

## 4.4. Aide à la mise en œuvre technique des actions et Suivi technique, administratif et financier

### 4.4.1. Contrats Natura 2000 – SCI du Château de Puymartin, Propriétaire privé.

Ces 2 contrats validés en 2020 concernent un chapelet de parcelles situées en bordure de l'axe Les Eyzies - Sarlat, en contrebas du château de Puymartin et réparties entre deux propriétaires :

- La SCI du château de Puymartin (1,15 ha)
- Propriétaire privé (1,83 ha)

Le suivi de ces contrats consiste à :

- Assurer l'interface entre, les propriétaires bénéficiaires des contrats Natura 2000 et les services de l'État,
- Accompagner les propriétaires dans la mise en œuvre des interventions,
- Suivre le planning des interventions,
- Accompagner les propriétaires pour les demandes de paiement annuel.
- Réaliser si nécessaire les demandes d'avenants pour le compte des propriétaires

À la suite de l'exploitation des peupleraies situées sur ces parcelles, les interventions doivent permettre de restaurer puis d'entretenir les végétations mégaphorbiaies. Les opérations prévues doivent être mise en œuvre suivant le planning d'intervention suivant :

- 2022 : restauration des mégaphorbiaies par broyage au sol des résidus d'exploitation de peupliers et arasement des souches, ou broyage lourd de la strate arbustive et herbacée avec bucheronnage
- 2023 : entretien des mégaphorbiaies par gyrobroyage
- 2024 : entretien des mégaphorbiaies par gyrobroyage

Les travaux de broyage au sol des résidus d'exploitation de peupliers avec arasement des souches, et de broyage lourd de la strate arbustive et herbacée avec bucheronnage ont eu lieu fin septembre 2022, avec l'intervention d'un broyeur forestier.

En 2023, le gyrobroyage d'entretien a été réalisé sur les différentes parcelles. Les localisations des interventions de 2023 réalisées sur ces 2 contrats sont présentées en Figure 9 et Figure 10.

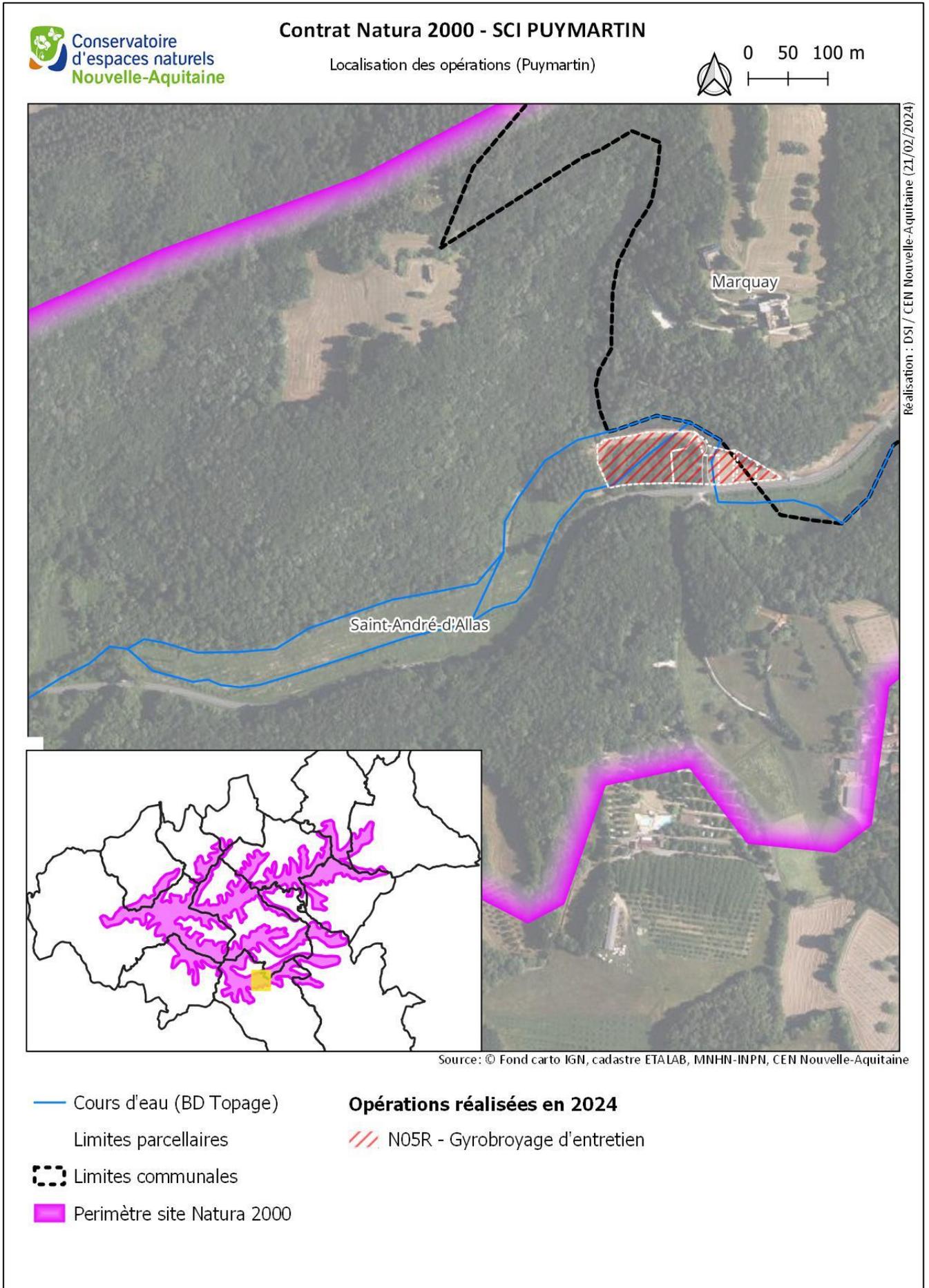


Figure 9 : Contrat Natura 2000 – SCI Puymartin – Localisation des opérations réalisées 2023

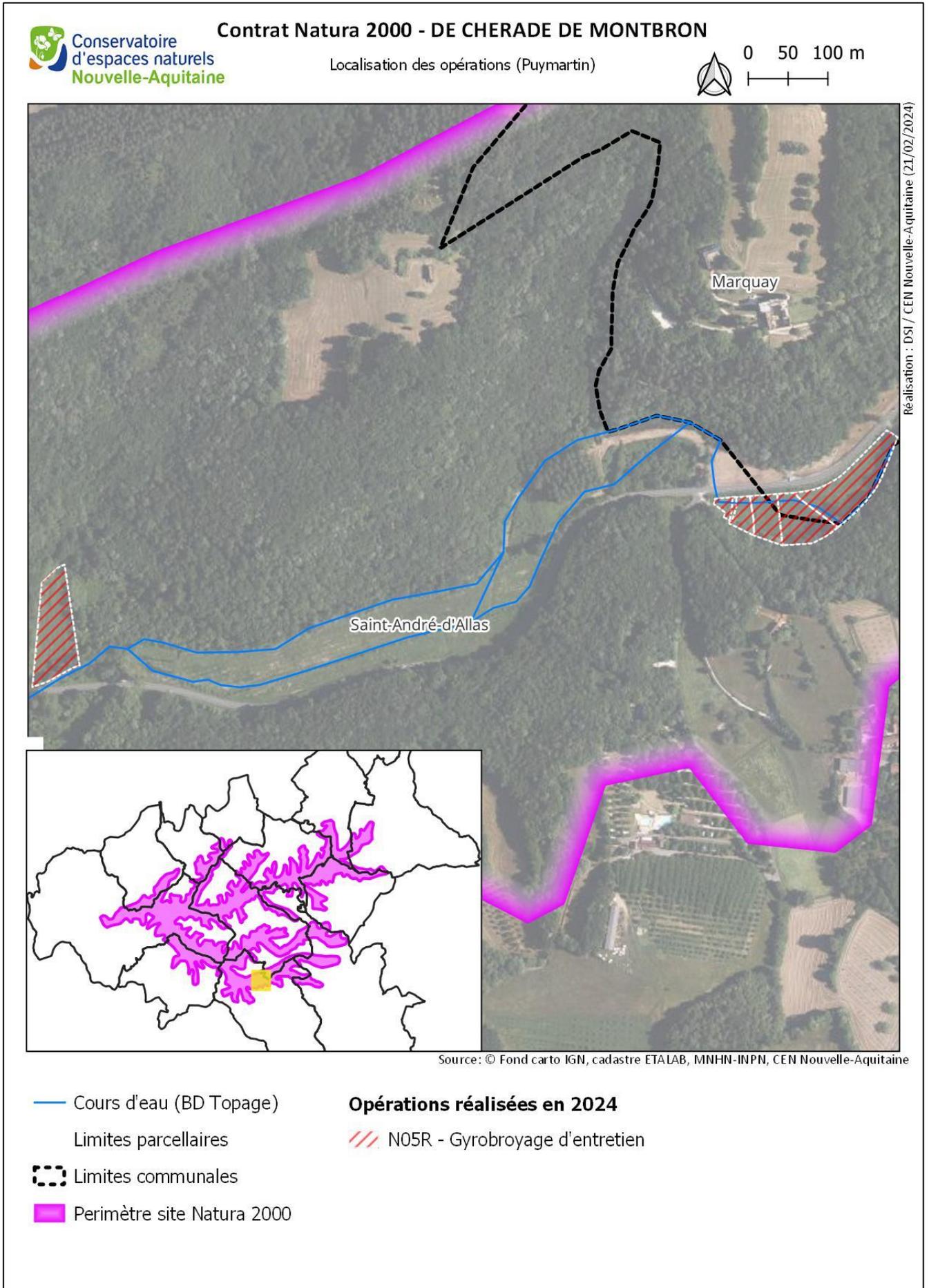


Figure 10 : Contrat Natura 2000 – Propriétaire privé – Localisation des opération réalisées 2023

## 4.4.2. Contrats Natura 2000 – Synthèse des contrats ou en cours et en prévision

Tableau X : Synthèse des contrats en cours et en prévision

Bénéficiaire	Site	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
SCI du château de Puymartin	Puymartin	Restauration et entretien de mégaphorbiaies (3 ans) 2022 : Avenant décalage début intervention + financier						
Propriétaire privé	Puymartin	Restauration et entretien de mégaphorbiaies (3 ans) 2022 : Avenant décalage début intervention + financier						
SCI De Commarque	Vallon de Commarque				Gestion pastorale et broyage mécanique des refus (5 ans)			
Propriétaire privé	Vallon de Commarque				Gestion pastorale et broyage mécanique des refus (5 ans)			
AFPL de Meyrals	Combe de Saint Raphaël / Fontaine Pourrie / Bénivet				Gestion pastorale et broyage mécanique des refus + Débroussaillage manuel (5 ans)			
Fédération départementale des chasseurs 24	Bénivet				Débroussaillage manuel (5 ans)			
CEN Nouvelle Aquitaine	Combarelles				Fermeture de la carrière des Combarelles			

En cours

Prévisionnel

## 5. SUIVI DES POPULATIONS DE CHIROPTÈRES

Plusieurs sites à chiroptères sont recensés au sein du site Natura 2000. Parmi eux, certains font l'objet d'un suivi régulier par le CEN Nouvelle Aquitaine.

### 5.1. La Grotte de Vieil Mouly

Le tableau ci-dessous synthétise les effectifs observés sur le site en 2023. Tous les résultats des comptages depuis 2015 sont présentés en annexe 1.

Deux passages sont habituellement réalisés sur site : un passage pour le recensement des populations hivernantes et un passage pour celui des populations reproductrices du site.

Tableau XI : Synthèse des observations réalisées dans la grotte de Vieil Mouly

Espèce	2023	
	HIBERNATION	MISE BAS / ESTIVE
	26-janv	06-juil
<i>Miniopterus schreibersii</i>	1350	
<i>Rhinolophus euryale</i>	199	1090 ad. 150 juv.
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	266	155
<i>Myotis emarginatus</i>	2	120 juv.
<i>Myotis sp. type Grand myotis</i>	1	
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	14	
Chiroptère sp.		475

#### 5.1.1. Hibernation

Au cours de l'hiver 2022/2023, l'effectif de Minioptère de Schreibers a augmenté (1350 individus vs 996 l'hiver précédent). L'effectif de Rhinolophe euryale a fortement augmenté (199 individus vs 70) et l'effectif de Grand Rhinolophe est quant à lui plutôt stable.



Figure 11 : Rhinolophes euryales en léthargie

Les figures ci-dessous présentent l'évolution des effectifs recensés lors des comptage hivernaux réalisés entre 2015 et 2023 pour 3 espèces dans la grotte de Vieil Mouly.

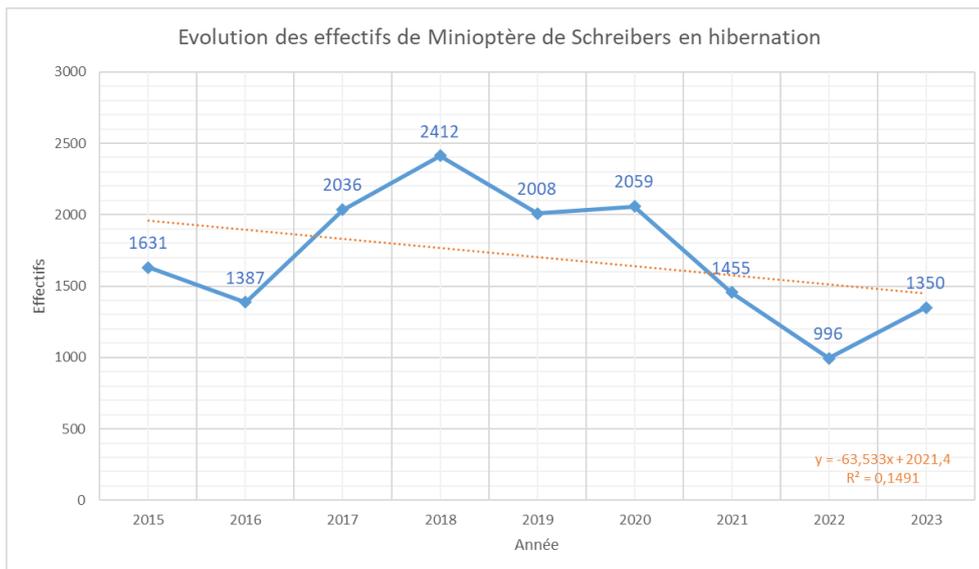


Figure 12 : Vieil Mouly - Évolution des effectifs de Minoptère de Schreibers en hibernation

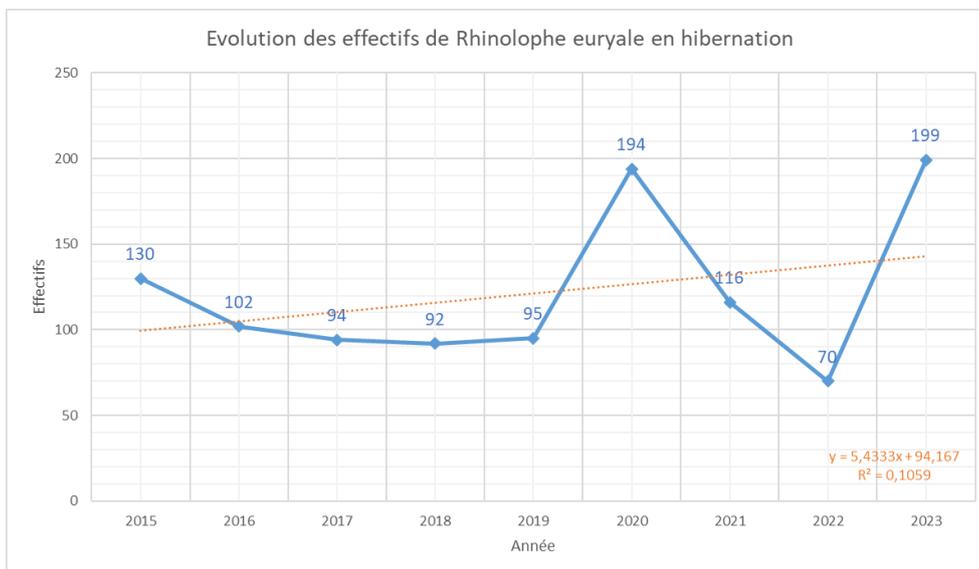


Figure 13 : Vieil Mouly - Évolution des effectifs de Rhinolophe euryale en hibernation

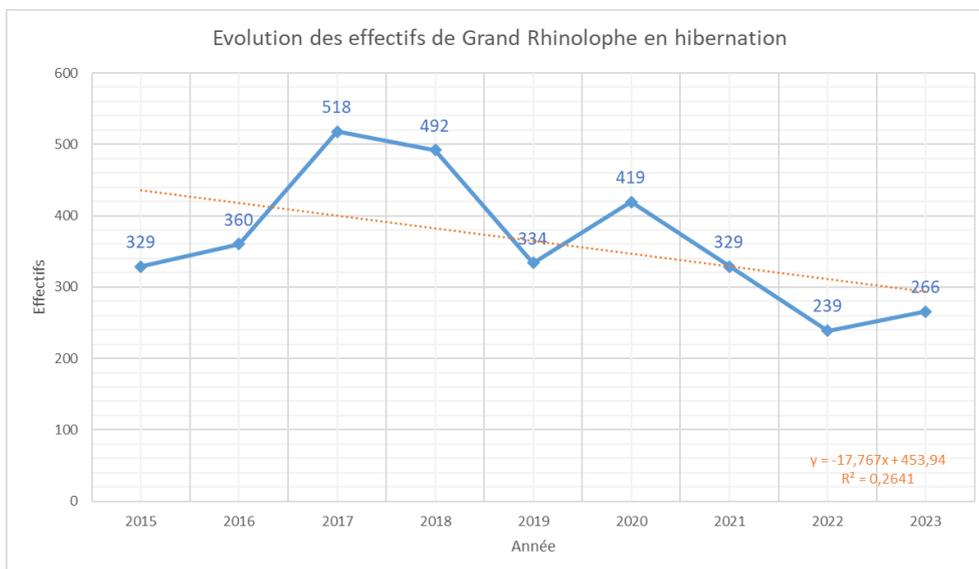


Figure 14 : Vieil Mouly - Évolution des effectifs de Grand Rhinolophe en hibernation

### 5.1.2. Mise bas et estive

Depuis 2021, le comptage des populations reproductrices est réalisé en émergence crépusculaire (plusieurs observateurs sont postés en sortie de gîte pour dénombrer à l'aide de détecteurs ultrasons les adultes émergents, puis les juvéniles sont photographiés à l'intérieur de la cavité une fois tous les adultes sortis). L'opération est délicate étant donné le nombre très important d'individus de différentes espèces émergents simultanément.

Cette année, le comptage a été arrêté un peu trop tôt dans la soirée, et au moment du recensement des juvéniles dans la cavité, beaucoup d'adultes étaient encore présents et volaient en tous sens. De plus, il semblerait que la mise bas du Rhinolophe euryale ait été partielle au moment du comptage. Globalement, il semblerait que la colonie de Rhinolophe euryale soit présente dans des effectifs similaires aux années précédentes (environ 1000 / 1300 individus adultes). Pour le reste il est assez difficile de se prononcer.

### 5.1.3. Veille sur le site

À l'initiative des services de l'état, plusieurs réunions et échanges ont eu lieu en 2020 concernant le projet d'extension de la carrière VEZE située à proximité de la grotte de Vieil Mouly. À ce stade, des réflexions sont toujours en cours pour évaluer au mieux l'impact de son activité sur les populations de chiroptères et concilier les deux. À notre connaissance, aucune démarche n'a été formalisée en 2023.

## 5.2. Carrière des Combarelles

Un passage hivernal est réalisé par le CEN Nouvelle Aquitaine. Le tableau ci-dessous présente les différents effectifs recensés en hibernation entre 2019 et 2023.

Ce site présente un fort enjeu pour l'hibernation du Grand Rhinolophe et son niveau d'intérêt est **régional**. Le CEN NA est propriétaire du site.

Tableau XII : Synthèse des observations réalisées dans la carrière des Combarelles

	2019	2020	2021	2022	2023
	10-févr	15-févr	09-févr	01-févr	26-janv
<i>Myotis myotis / M. blythii</i>	3	5	3	7	4
<i>Myotis nattereri</i>	1	2			4
<i>Plecotus sp.</i>	15	2	2	20	5
<i>Myotis daubentonii</i>	7	9	1	8	6
<i>Rhinolophus euryale</i>	2	8	8	4	5
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	14	9	9	10	13
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	227	226	236	269	306
<i>Myotis emarginatus</i>		1	1		1
<i>Chiro sp.</i>			2	1	
<i>Barbastella barbastellus</i>				1	
<i>Myotis bechsteinii</i>					1

La figure ci-dessous présente l'évolution des effectifs recensés lors des comptage hivernaux réalisés entre 2019 et 2023 pour le Grand Rhinolophe dans la carrière des Combarelles.

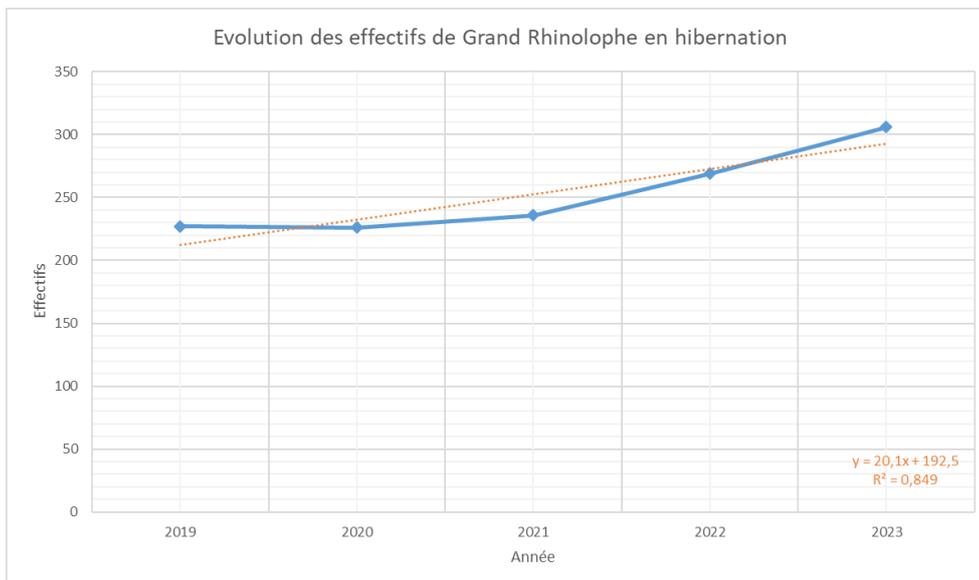


Figure 15 : Combarelles- Évolution des effectifs de Grand Rhinolophe en hibernation

### 5.3. La grotte du Bison

À la suite des démarches d'animation foncière entreprises sur le secteur, une nouvelle cavité à chiroptères est désormais intégrée aux suivis réalisés par le CEN NA, depuis 2020.

Ce site présente un enjeu **local** pour la chiroptérofaune.

Tableau XIII : Synthèse des observations réalisées dans la Grotte du Bison

	2020	2021	2022	2023
	15-févr	09-févr	01-févr	26-janv
<i>Rhinolophus euryale</i>	2			
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	52	49	47	71
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	6	2	2	3

## 6. ASSISTANCE À L'APPLICATION DU RÉGIME D'ÉVALUATION D'INCIDENCE

La structure animatrice a été sollicitée à 2 reprises pour des demandes d'information. Les projets concernés étaient les suivants :

- Demande de permis de construire sur la commune de Meyrals.

Au titre de l'assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences, elle a fourni les éléments nécessaires aux porteurs de projets dans la complétion du formulaire simplifié d'évaluation des incidences.

## 7. SYNTHÈSE, BILAN ET MISE À JOUR DU DOCOB

### 7.1. Bilan

Le présent document constitue le bilan de l'animation du site Natura 2000 en avril 2023 et avril 2024. Il s'attache à faire la synthèse du travail d'animation réalisé sur cette tranche d'animation.

### 7.2. Mise à jour du DOCOB

#### 7.2.1. Proposition de mise à jour du Formulaire Standard de Données (FSD)

Une démarche de mise à jour du FSD a été engagée en 2023 avec les services de l'État. En effet, cette mise à jour n'a jamais été réalisée depuis la rédaction du DOCOB.

Pour cela, l'ensemble des données naturalistes disponibles au sein des sites Natura 2000 a été recensé, à partir des bases SINP régionales :

- Observatoire Fauna, pour les données faunistiques ;
- Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine, pour les données floristiques.

Les espèces d'intérêt communautaire, ainsi que les espèces patrimoniales (espèces protégées ou menacées d'après les listes rouges) qui n'étaient pas encore connues au sein des sites ont ainsi été recensées.

Une information de cette proposition de mise à jour du FSD a été faite lors du COPIL du 06/03/2024.

Tableau XIV : Taxons de l'annexe II de la DHFF proposés au FSD

Groupe	Code Natura 2000	Taxon
Chiroptères	1308	Barbastella barbastellus
Chiroptères	1310	Miniopterus schreibersii
Chiroptères	1323	Myotis bechsteinii
Chiroptères	1321	Myotis emarginatus
Chiroptères	1324	Myotis myotis
Chiroptères	1305	Rhinolophus euryale
Chiroptères	1304	Rhinolophus ferrumequinum
Chiroptères	1303	Rhinolophus hipposideros
Coléoptères	1083	Lucanus cervus
Crustacées	1092	Austropotamobius pallipes
Lépidoptères	1065	Euphydryas aurinia
Lépidoptères	1060	Lycaena dispar
Mammifères non volants	1355	Lutra lutra
Mollusques	1014	Vertigo angustior
Mollusques	1016	Vertigo moulinsiana
Odonates	1044	Coenagrion mercuriale
Odonates	1041	Oxygastra curtisii
Poissons	1163	Cottus gobio
Poissons	1096	Lampetra planeri

En rouge : nouveau taxon pour le FSD

19 taxons dont 12 nouveaux pour le site :

- 9 mammifères (dont 8 chauves-souris)
- 2 odonates
- 2 lépidoptères
- 1 coléoptère
- 1 crustacé
- 2 poissons
- 2 mollusques

Tableau XV : Taxons de l'annexe IV de la DHFF proposés au FSD

Groupe	Code Natura 2000	Taxon
Amphibiens	1191	Alytes obstetricans
Amphibiens	1209	Rana dalmatina
Chiroptères	1327	Eptesicus serotinus
Chiroptères	5365	Hypsugo savii
Chiroptères	1314	Myotis daubentonii
Chiroptères	1331	Nyctalus leisleri
Chiroptères	2016	Pipistrellus kuhlii
Chiroptères	1309	Pipistrellus pipistrellus
Chiroptères	5009	Pipistrellus pygmaeus
Chiroptères	1326	Plecotus auritus
Chiroptères	1329	Plecotus austriacus
Lépidoptères	1067	Lopinga achine
Lépidoptères	1058	Phengaris arion
Reptiles	5670	Hierophis viridiflavus
Reptiles	5179	Lacerta bilineata
Reptiles	1256	Podarcis muralis

16 taxons, tous nouveaux pour le site :

- 9 chauves-souris
- 3 reptiles
- 2 amphibiens
- 2 lépidoptères

En rouge : nouveau taxon pour le FSD

Tableau XVI : Autres taxons importants proposés au FSD

Groupe	Taxon	Groupe	Taxon
Amphibiens	Bufo spinosus	Flore	Menyanthes trifoliata
Amphibiens	Lissotriton helveticus	Flore	Neottia nidus-avis
Amphibiens	Salamandra salamandra	Flore	Orlaya grandiflora
Flore	Aira elegantissima	Flore	Paris quadrifolia
Flore	Ajuga chamaepitys	Flore	Parnassia palustris
Flore	Amelanchier ovalis	Flore	Plebejus argus
Flore	Anacamptis palustris	Flore	Potamogeton coloratus
Flore	Arenaria controversa	Flore	Ranunculus lingua
Flore	Brenthis ino	Flore	Ranunculus paludosus
Flore	Calopteryx haemorrhoidalis	Flore	Ruscus aculeatus
Flore	Campanula persicifolia	Flore	Scilla bifolia
Flore	Carex digitata	Flore	Sisymbrium polyceratium
Flore	Carex hostiana	Flore	Somatochlora flavomaculata
Flore	Carex humilis	Flore	Thalictrum flavum
Flore	Clypeola jonthlaspi	Flore	Utricularia neglecta
Flore	Cupido minimus	Flore	Valeriana tripteris
Flore	Doronicum pardalianches	Lépidoptères	Lysandra coridon
Flore	Epipactis microphylla	Mammifères non volants	Genetta genetta
Flore	Epipactis palustris	Oiseaux	Alcedo atthis
Flore	Euphorbia esula	Oiseaux	Carduelis carduelis
Flore	Euphorbia seguieriana	Oiseaux	Chloris chloris
Flore	Gymnadenia odoratissima	Oiseaux	Cisticola juncidis
Flore	Gymnocarpium robertianum	Oiseaux	Delichon urbicum
Flore	Hottonia palustris	Oiseaux	Falco peregrinus
Flore	Hypericum montanum	Oiseaux	Hirundo rustica
Flore	Iberis amara	Oiseaux	Saxicola rubicola
Flore	Lactuca perennis	Oiseaux	Streptopelia turtur
Flore	Lemna trisulca	Poissons	Anguilla anguilla
Flore	Medicago rigidula	Reptiles	Natrix maura
Flore	Melitaea diamina	Reptiles	Natrix natrix helvetica

En rouge : nouveau taxon pour le FSD

60 taxons dont 59 nouveaux pour le site : 37 de flore, 9 oiseaux, 5 lépidoptères, 3 amphibiens, 2 odonates, 2 reptiles, 1 poisson, 1 mammifère

## 8. ORGANISATION DES RÉUNIONS DE COMITÉ DE PILOTAGE

Cette année, une réunion de COPIL a été organisée le 06/03/2024. Une présentation du bilan de l'animation menée a été faite.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Historique de l'animation / Marché d'animation 2022-2025 / Transfert de compétence à la Région
2. Rappels du DOCOB et Mise à jour
3. Point d'étape sur la cartographie des habitats naturels du site N2000 (CBNSA)
4. Bilan de l'Animation réalisée en 2023 et Perspectives
5. Autres programmes/projets en lien avec Natura 2000
6. Prévisionnel avril 2024 – juillet 2025

Les courriers d'invitation au COPIL, et les présentations projetées sont présentés en annexe 4.

## 9. PROGRAMME/PROJETS EN LIEN AVEC NATURA 2000

### 9.1. Cartographie des végétations et habitats naturels du site Natura 2000

Le site Natura 2000 des vallées des Beunes est un des premiers sites Natura 2000 ayant fait l'objet de l'élaboration d'un DOCOB en Dordogne. À ce titre la cartographie des habitats naturels notamment d'intérêt communautaire qui accompagne le DOCOB est très largement lacunaire et souffre d'un manque important de connaissances.

La révision de la cartographie des habitat du site était donc nécessaire.

Ainsi le Conservatoire Botanique National Sud Atlantique a été missionné par le DREAL Nouvelle-Aquitaine pour réaliser en 2020 et 2021 la typologie des végétations et habitats naturels du site Natura 2000.

L'objectif de ce travail était de dresser la liste des végétations et des habitats d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000.

A la suite de ce travail, **le CBNSA a commencé en 2023 la révision de la cartographie des végétations et habitats naturels du site.** Cette année, les prospections terrain se sont concentrées sur la partie « Petite Beune » du site Natura 2000, ainsi que sur l'aval du site après la confluence entre les deux Beunes.

La cartographie ci-dessous localise la partie du site ayant fait l'objet des prospections terrain en 2023.

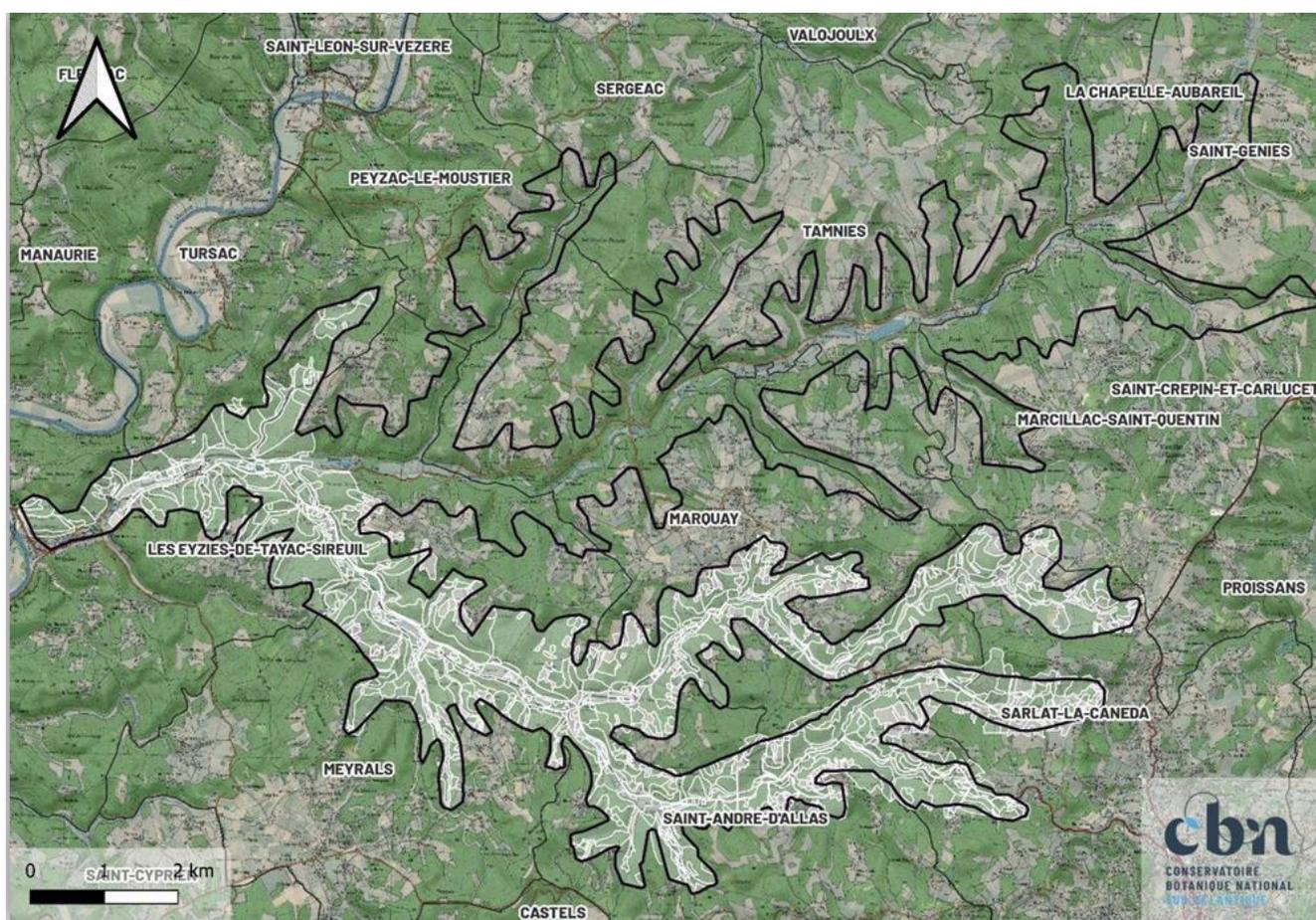


Figure 16 : Révision de la cartographie des habitats naturels - Secteur couvert par les prospections terrain

Environ 2900 hectares ont été couverts lors des prospections terrain de 2023 sur les 5500 ha du site, soit près de 53% de sa superficie.

**Le Formulaire Standard de Données du site devra être mis à jour à la fin de la révision de la cartographie du site.**

## 9.2. Programme chiroptères cavernicoles en Nouvelle-Aquitaine

Le CEN NA participe au programme « Chiroptères cavernicoles prioritaires en Nouvelle Aquitaine » porté par FNE NA en partenariat avec de nombreuses associations. Ce vaste programme vise notamment l'amélioration et la mise à jour des connaissances sur les principales espèces cavernicoles prioritaires en Nouvelle-Aquitaine.

En ce sens, le suivi des principaux gîtes à chiroptères du secteur a été coordonné et réalisé par le CEN Nouvelle Aquitaine. Toutes les données récoltées sont transmises aux structures régionales et alimentent les différents travaux sur la connaissance de la chiroptérofaune à l'échelle régionale.

Les individus marqués en été (transpondés) sur les gîtes de la région sont scannés en hibernation afin d'évaluer leurs déplacements.



Figure 17 : Relecture de Grands Rhinolophes léthargiques

Plusieurs individus transpondés ont été identifiés au sein des gîtes (Grand Rhinolophe et Minoptère de Schreibers). La carte ci-après présente leur provenance (sites de reproduction).

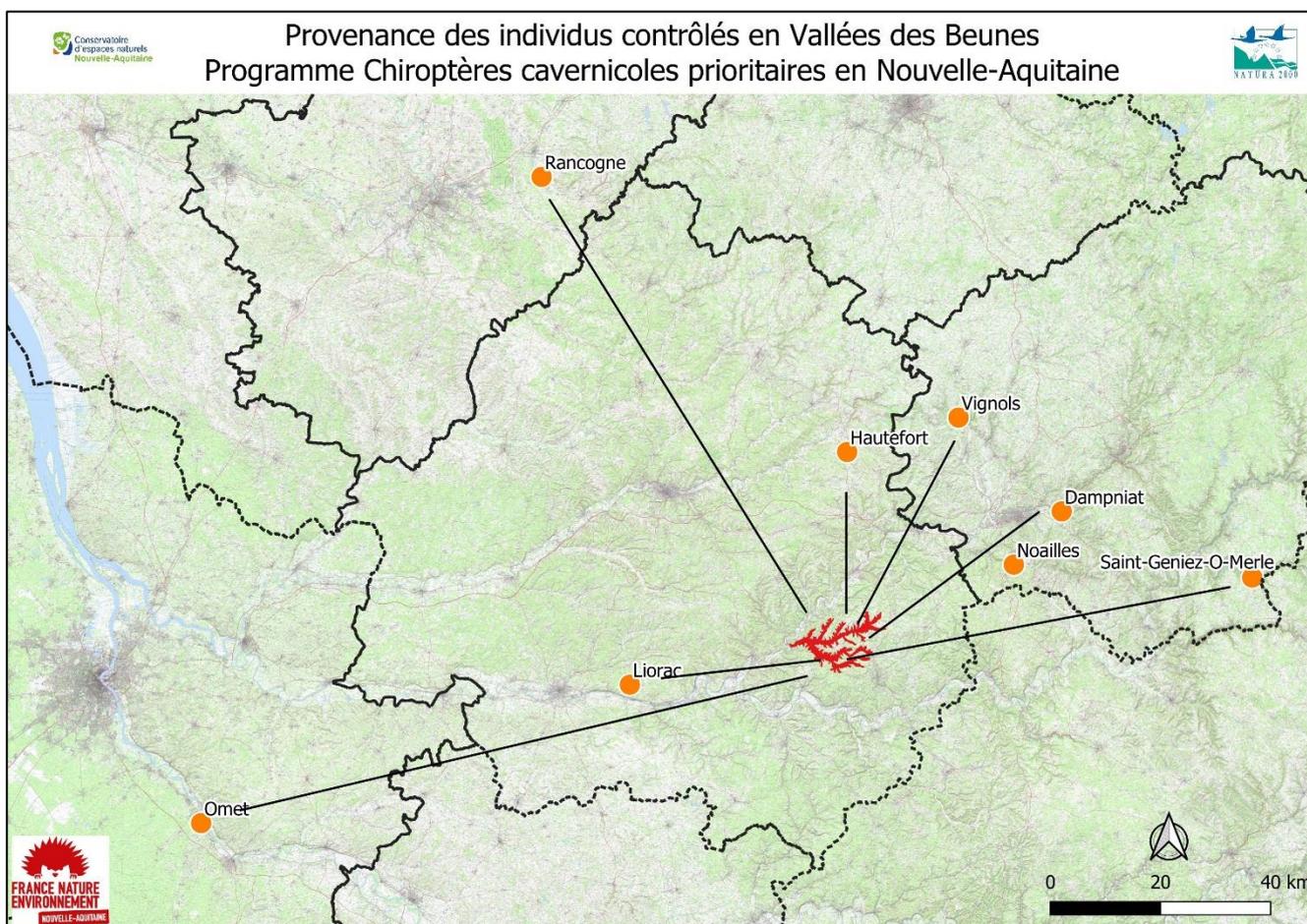


Figure 18 : Provenance des individus contrôlés (Grand Rhinolophe et Minoptère de Schreibers)

### 9.3. Atlas de Biodiversité Inter-Communale de la CCVH

La Communauté de Communes Vallée de L'homme en partenariat avec le PIP a été lauréate en 2021 de l'appel à projet sur l'ensemble de l'intercommunalité pour la réalisation d'un Atlas de Biodiversité Communale.

Le site Natura 2000 est concerné en partie par cet ABC à travers les communes de : Les Eyzies, Tursac, Peyzac-le-Moustier, Sergeac, La Chapelle-Aubareil.

Parmi les résultats marquants de l'ABC, soulignons les éléments suivants :

- Création de malles pédagogiques, de livrets d'information et de posters présentant les grands types de milieux identifiés sur le territoire et les espèces associées...
- Formations des élus et des animateurs jeunesse
- Création d'un réseau d'ambassadeurs de la biodiversité
- Amélioration des connaissances sur la majorité des groupes d'espèces mais en particulier : la Flore vasculaire, les papillons de jour, les criquets et sauterelles, les libellules, les chauves-souris, les oiseaux, les reptiles et les amphibiens
- Identification des espèces à enjeux pour le territoire
- Mise en évidence et spatialisée de zones de concentration d'enjeux en termes de biodiversité

Les inventaires de terrain menés en 2022 et début 2023 ont permis de constituer un état des lieux robuste des connaissances naturalistes du territoire : près de **40 000 observations nouvelles ont été collectées, portant le total aujourd'hui disponible sur le territoire à 160 000 observations.**

À l'issue de ce travail, la Communauté de Commune de la Vallée de l'Homme dispose ainsi d'éléments factuels lui permettant une meilleure appropriation des enjeux de biodiversité. Sur cette base, elle pourra construire avec l'ensemble des partenaires auxquels elle souhaitera s'associer, une stratégie biodiversité ambitieuse pour son territoire à travers un plan d'action, document clé pour l'intervention post-ABC.



Figure 19 : Restitution écrite



Figure 20 : Affiches, dépliants et livrets randonnées



Figure 21 : Malles pédagogiques

## 10. PERSPECTIVES POUR LA 3<sup>ÈME</sup> TRANCHE D'ANIMATION

D'avril 2024 à juillet 2025, le calendrier prévisionnel d'animation pourrait être le suivant :

ACTIONS		2024									2025						
		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
Information et communication	Maintenance et alimentation du site Internet																
MAEC	Information et communication sur les MAEC / Prise de contact																
	Diagnosics parcellaires et d'exploitation																
	Rédaction Diagnostics																
	Appui administratif et technique / Suivi du dossier																
Contrat Ni-Ni	Identification et prise de contact																
	Montage de contrat : Diagnostic des parcelles, Proposition de contrat, Aide au montage de dossier & Suivi de l'instruction des dossiers																
	Mise en œuvre contrat : Suivi de l'instruction du dossier, Aide à la mise en œuvre technique des actions, Suivi administratif et financier																
Suivi des populations de Chauves-souris																	
Assistance à l'application du régime d'évaluation d'incidence - Réponses aux sollicitations																	
Synthèse, Bilan Mise à jour du DOCOB																	
Préparation et animation des comités de pilotage																	

---

## ANNEXES

---

**Annexe 1 :** *Diaporama de présentation de la réunion d'information sur les MAEC du 24/03/2023*

**Annexe 2 :** *Plaquette d'information sur les PAEC ouverts sur le département de la Dordogne*

**Annexe 3 :** *Site de Vieil Mouly - Synthèse des données d'observation de chauves-souris*

**Annexe 4 :** *Réunion de COPIL: courrier d'invitation, présentation projetée*

**Annexe 1 :**

*Diaporama de présentation de la réunion d'information sur les MAEC du 24/03/2023*

# PAEC NA\_BD24

Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne



Réunion info  
du 24 mars 2023  
campagne MAEC 2023



1

# Ordre du jour

- 1/ LE DISPOSITIF MAEC 2023-2027
- 2/ LE PAEC NA\_BD24
- 3/ LE PAEC NA\_VEZE
- 4/ CAHIERS DES CHARGES DES MESURES
- 5 / QUESTIONS



24 mars 2023

2

# 1. Dispositif MAEC 2023-2027



24 mars 2023

3

## 1. Dispositif MAEC 2023-2027

- **Nouvelle programmation 2023-2027**
- **Financement** : Etat / Région – second pilier PAC
- **AAP PAEC régional annuel** : PAEC déposés par des opérateurs (ex. CA24) et validés par la CRAEC.
- **PAEC** : diagnostic de territoire, enjeux définis, mesures proposées
- **Bénéficiaires MAEC** : agriculteurs en activité et entités collectives (ex. : AFPL)
- **Période d'engagement** : au moment du dépôt du dossier PAC (entre le 01/04 et le 15/05)
- **Durée engagement** : 5 ans

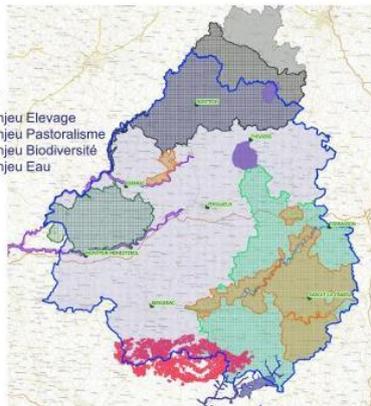
24 mars 2023

4

## PAEC VALIDES EN DORDOGNE

Campagne MAEC 2023

- LEGENDE
- Villes principales
  - 1 PAEC enjeu Elevage
  - 2 PAEC enjeu Pastorisme
  - 7 PAEC enjeu Biodiversité
  - 1 PAEC enjeu Eau
  - PAEC NA\_BD04
  - PAEC NA\_DDOB
  - PAEC NA\_DROP
  - PAEC NA\_GVVL
  - PAEC NA\_SDRS
  - PAEC NA\_LOTA
  - PAEC NA\_PLBV
  - PAEC NA\_PLPF
  - PAEC NA\_VEZE
  - PAEC NA\_ZP24
  - PAEC NA\_E124
  - OSM Routes et villes



5

# 2. PAEC NA\_BD24

Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne

AAP 2023 Montant sollicité : 270 000 €  
Enveloppe réservatoire 2023 : 200 000 €



24 mars 2023

6



7

## 2. PAEC NA\_BD24



### Liste des mesures retenues

Mesures ouvertes en 2023	Code mesure	OUI	Montant unitaire	Unité	Surface à engager - ha	Plafonds / exploitation
Préservation des milieux humides - amélioration de la gestion par pâturage	MHU2	OUI	201 €	Ha	8 15 000 €	
Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs	CIF	OUI	652 €	Ha	4 2 000 €	
Création de prairies	CPRA	OUI	358 €	Ha	11	Pas de plafond
Protection des espèces (retard de fauche)	Niveau 2	ESP2	145 €	Ha	75	Pas de plafond
	Niveau 3	ESP3	200 €	Ha	30	Pas de plafond
	Niveau 4	ESP4	254 €	Ha	15	Pas de plafond
Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par pâturage	OUN2	OUI	204 €	Ha	7,5	Pas de plafond
Entretien des ligneux (ripisylves ou haies)	IAE1	OUI	800 €	Ha	3 750	2 000 €
Entretien des fossés	IAE2	OUI	1,6 €	ml	4 500	2 000 €

24 mars 2023

8

## 2. PAEC NA\_BD24



7 CRITERES DE PRIORISATION	Nombre de points
Contrat avec au moins une parcelle en site Natura 2000	10
Contrat avec parcelle(s) abritant un(des) habitat(s) d'intérêt communautaire et/ou menacé	8
Contrat avec parcelle(s) abritant une(des) espèce(s) d'intérêt communautaire et/ou protégée(s) et/ou menacée(s)	6
Contrat avec parcelles en zone humide ou en bordure de cours d'eau	5
Jeune agriculteur installé depuis moins de 5 ans et < 40 ans	4
Adhésion à une démarche collective (groupe GIEE, CUMA..)	2
Parcelles en zone vulnérable aux nitrates	1

9

## 3. PAEC NA\_VEZE

### Vallée de la Vézère dans le département de la Dordogne

AAP 2023 Montant sollicité : 70 000 €  
Enveloppe réservataire 2023 : 50 000 €

24 mars 2023

10



11

## 3. PAEC NA\_VEZE



### Liste des mesures retenues

MESURES OUVERTES EN 2023	Code MMEC	OUI	Montant unitaire	Unité	Surface à engager - ha	Plafonds / exploitation
Préservation des milieux humides	MHU1	OUI	150 €	ha	10	7 500 €
Préservation des milieux humides - amélioration de la gestion par le pâturage	MHU2	OUI	201 €	ha	8	15 000 €
Création de prairies	CPRA	OUI	358 €	ha	10	Pas de plafond
Protection des espèces (retard de fauche) - Niveau 1	ESP1	OUI	82 €	ha	20	Pas de plafond
Protection des espèces (retard de fauche) - Niveau 2	ESP2	OUI	145 €	ha	60	Pas de plafond
Protection des espèces (retard de fauche) - Niveau 3	ESP3	OUI	208 €	ha	50	Pas de plafond
Protection des espèces (retard de fauche) - Niveau 4	ESP4	OUI	254 €	ha	20	Pas de plafond

24 mars 2023

12

### 3. PAEC NA VEZE

#### Critères de priorisation

- Les exploitants qui contractualisent les mesures les plus ambitieuses seront prioritaires. Niveau 4, 3 et 2 pour les MAEC préservation des espèces
- Une parcelle qui forme un corridor avec la rivière Vézère sera prioritaire par rapport à une parcelle isolée.
- Les ensembles de prairies dans un état de conservation moyen à très mauvais seront prioritaires par rapport aux prairies en bon état de conservation

24 mars 2023

13

### 4. Cahiers des charges des mesures



24 mars 2023

14

### 4. Obligations des cahiers des charges

Codes MAEC	Mesures (outils de gestion)	Critères d'entrée et obligations des cahiers des charges	Surfaces éligibles
Obligations communes à toutes les MAEC		<ul style="list-style-type: none"> <li>* Pour chaque parcelle engagée, avoir au moins une partie de la surface dans le PAEC</li> <li>* Réaliser un diagnostic agro-écologique de l'exploitation (transmis à la DDT avant le 15/09)</li> <li>* Formation à réaliser au cours des deux premières années de l'engagement</li> </ul>	
MHU1 MHU2	Préservation des milieux humides - amélioration de la gestion par le pâturage	<ul style="list-style-type: none"> <li>* faire établir mettre en oeuvre un plan de gestion intégrant le pâturage</li> <li>* faire pâturer au minimum 50% des surfaces engagées chaque année</li> <li>* taux de chargement maximal moyen annuel sur les surfaces engagées</li> <li>* taux de chargement minimal moyen annuel sur les surfaces herbe de l'exploitation</li> <li>* Période d'interdiction de pâturage hivernal sur les surfaces engagées</li> <li>* ne pas détruire le couvert sur les surfaces engagées</li> <li>* limitation ou absence de fertilisation N-P-K organique et minérale,</li> <li>* absence d'apports magnésiens et de chaux</li> <li>* absence de produits phytos sur les surfaces engagées</li> <li>* enregistrer les interventions sur les surfaces engagées</li> </ul>	PP

24 mars 2023

15

### 4. Obligations des cahiers des charges

Codes MAEC	Mesures (outils de gestion)	Critères d'entrée et obligations des cahiers des charges	Surfaces éligibles
CIF	Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique	<ul style="list-style-type: none"> <li>* mettre en place et maintenir le couvert (largeur et surface minimale)</li> <li>* respecter la liste des couverts autorisés et les indications du cahier des charges (conditions d'implantation, dates...)</li> <li>* ne pas réaliser d'intervention mécanique entre le 1er mai et le 15 août</li> <li>* respecter les modalités d'entretien préconisées dans le diagnostic</li> <li>* absence de fertilisation azotée sur les surfaces engagées</li> <li>* absence de produits phytos sur les surfaces engagées</li> <li>* enregistrer les interventions sur les surfaces engagées</li> </ul>	TA, PT, CP
CPRA	Création de prairies	<ul style="list-style-type: none"> <li>* mettre en place le couvert (largeur et surface minimale) avant le 15/05 de l'année d'engagement selon la liste des couverts autorisés</li> <li>* ne pas détruire le couvert, ni renouveler par travail superficiel du sol</li> <li>* absence de produits phytos sur les surfaces engagées</li> <li>* A l'issue de l'engagement les surfaces seront déclarées en PP</li> </ul>	TA, PT, CP

24 mars 2023

16

### 4. Obligations des cahiers des charges

Codes MAEC	Mesures (outils de gestion)	Critères d'entrée et obligations des cahiers des charges	Surfaces éligibles
ESPI	Protection des espèces - niveau 1 (mise en défend)	<ul style="list-style-type: none"> <li>* faire établir et mettre en oeuvre un plan de gestion sur les surfaces engagées</li> <li>* si prévu dans le PAEC, mettre en défend x% des surfaces engagées (localisé dans le plan de gestion) sans fertilisation</li> </ul>	PP, PT
ESP2	Protection des espèces - niveau 2 (25 j)	<ul style="list-style-type: none"> <li>* retard d'utilisation des parcelles (fauche ou pâturage) engagées de 25 à 45 jours</li> <li>* absence de pâturage hivernal</li> </ul>	PP, PT
ESP3	Protection des espèces - niveau 3 (35 j)	<ul style="list-style-type: none"> <li>* limitation ou absence de fertilisation N-P-K organique et minérale,</li> <li>* absence d'apports magnésiens et de chaux</li> <li>* ne pas détruire le couvert (ni renouveler par travail superficiel du sol)</li> </ul>	PP, PT
ESPA	Protection des espèces - niveau 4 (45 j)	<ul style="list-style-type: none"> <li>* absence de produits phytos sur les surfaces engagées</li> <li>* enregistrer les interventions sur les surfaces engagées</li> </ul>	PP, PT

24 mars 2023

17

### 4. Obligations des cahiers des charges

Codes MAEC	Mesures (outils de gestion)	Critères d'entrée et obligations des cahiers des charges	Surfaces éligibles
Obligations communes à toutes les MAEC		<ul style="list-style-type: none"> <li>* Pour chaque parcelle engagée, avoir au moins une partie de la surface dans le PAEC</li> <li>* Réaliser un diagnostic agro-écologique de l'exploitation (transmis à la DDT avant le 15/09)</li> <li>* Formation à réaliser au cours des deux premières années de l'engagement</li> </ul>	
OUVZ	Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage	<ul style="list-style-type: none"> <li>* faire établir et mettre en oeuvre un plan de gestion pour le maintien de l'ouverture du milieu</li> <li>* faire pâturer au minimum 50% des surfaces engagées chaque année</li> <li>* ne pas détruire le couvert (ni renouveler par travail superficiel du sol)</li> <li>* interdiction de fertilisation N organique et minérale, d'apports magnésiens et de chaux</li> <li>* absence de produits phytos sur les surfaces engagées</li> <li>* enregistrer les interventions sur les surfaces engagées</li> </ul>	pp
IAE1	MAEC ligneux (ripipluvies)	<ul style="list-style-type: none"> <li>* faire établir et mettre en oeuvre un plan de gestion</li> <li>* interdiction de fertilisation azotée sur les surfaces engagées</li> </ul>	IAE
IAE3	MAEC fossés	<ul style="list-style-type: none"> <li>* absence de produits phytos sur les surfaces engagées</li> <li>* enregistrer les interventions sur les surfaces engagées</li> </ul>	IAE

24 mars 2023

18

**MERCI DE VOTRE  
ATTENTION  
DES QUESTIONS ?**



24 mars 2023

**Annexe 2 :**

*Plaquette d'information sur les PAEC ouverts sur le département de la Dordogne*

# PROGRAMMATION MAEC 2023-2027

## LES PROGRAMMES AGRO-ENVIRONNEMENTAUX VALIDÉS EN DORDOGNE – CAMPAGNE 2023



### Les mesures proposées par PAEC en Dordogne

EMIEU	MESURES OUVERTES EN 2023	PAEC																		
		Code mesure	CA 24	CA 24	SMBI	EPIDROPT	CA 24	CA 24	SMDE 24	EPIDOR	SMANULOT	CA 24	CA 24	CA 24	CA 24	CA 24	CA 24			
BIODIVERSITE	Structure porteuse Structures animatrices Préservation des milieux humides - amélioration de la gestion par le pâturage Préservation des milieux humides - Gestion des espèces exotiques envahissantes Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs Création de prairies Protection des espèces (retard de fauche) - Niveau 1 Protection des espèces (retard de fauche) - Niveau 2 Protection des espèces (retard de fauche) - Niveau 3 Protection des espèces (retard de fauche) - Niveau 4 Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage Entretien des ligneux (ripisylves ou haies) Entretien des fossés Entretien des mares	MHU1	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI		
		MHU2	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	
		MHU3	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	
		CIFF	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	
		CHRA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	
		ESP1	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
		ESP2	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
		ESP3	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
		ESP4	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
		OUV1	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
EAU	Gestion fertilisation - Couverture - Herbicides - GC 2 Gestion fertilisation - Couverture - Herbicides - GC 3 Gestion fertilisation - Réduction des pesticides - GC Gestion quantitative - Lutte bio - Herbicides - Arbo MAEC Biodiversité - Systèmes herbagères et pastoraux MAEC Biodiversité - Surfaces herbagères et pastoraux	FERR4	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	
		FERR5	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	
		FERR6	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	
		ARR3	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	
		PR41	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	
		PR42	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	
ELEVAGE	Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores Elevages de monogastriques	HBV2	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	
		HBV3	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	
		MONO	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	
SOL	Semis direct 1 Semis direct 2	SDCI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	
		SDC2	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
ENVELOPPE RESERVATAIRE 2023			200 000 €	300 000 €	150 000 €	50% dpt124	1 100 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	150 000 €	<10% dpt124	800 000 €	400 000 €	50 000 €	500 000 €	500 000 €		

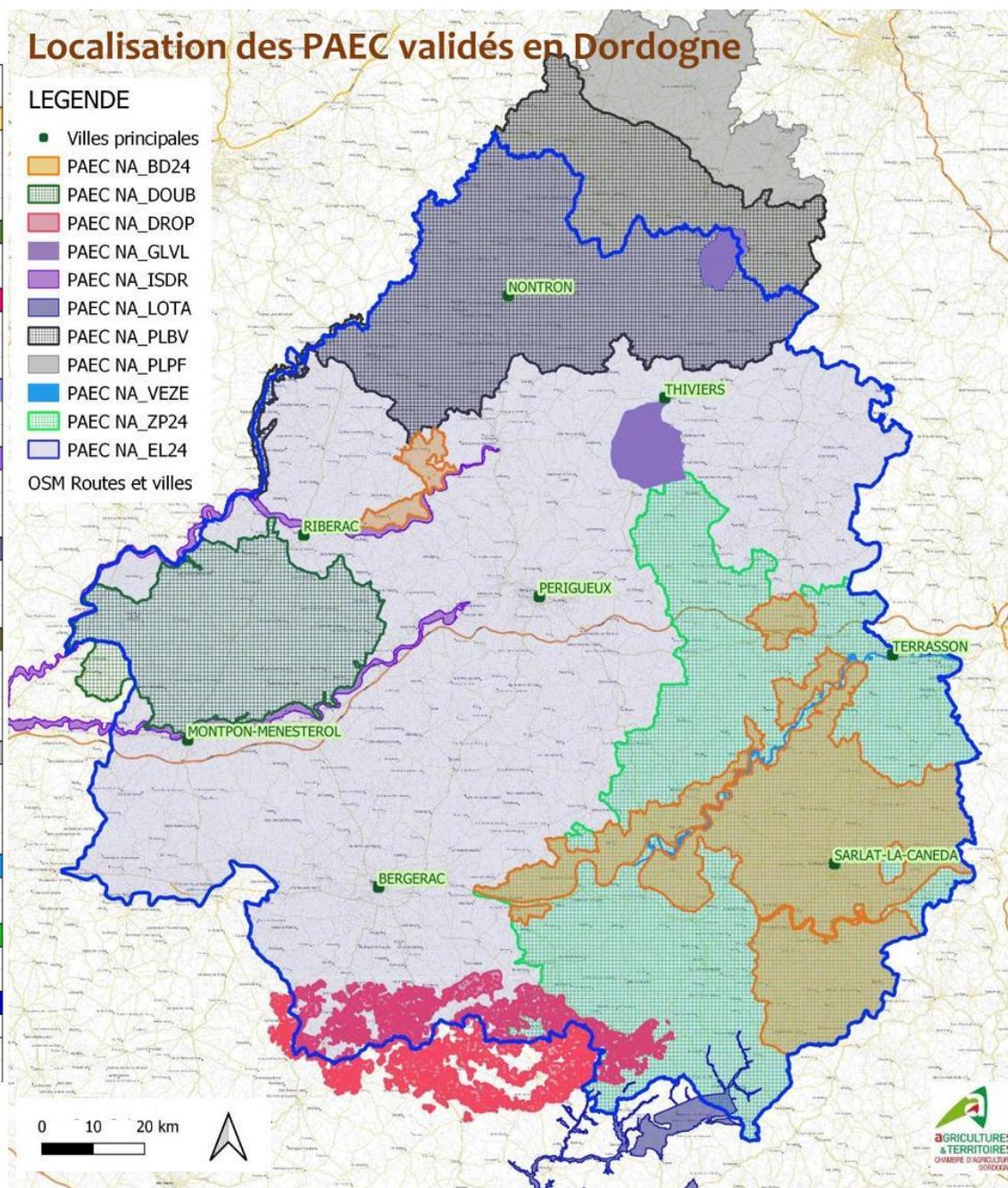
## Contactez les animateurs

Structures animatrices	Contacts	Tel	Mail
<b>NA_BD24</b>	<b>Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne</b>		
Ch. Agri. 24	Philippe BROUSSE	06 84 19 06 17	<a href="mailto:philippe.brousse@dordogne.chambagri.fr">philippe.brousse@dordogne.chambagri.fr</a>
	Bernadette BOISVERT	06 75 43 71 56	<a href="mailto:bernadette.boisvert@dordogne.chambagri.fr">bernadette.boisvert@dordogne.chambagri.fr</a>
CEN NA		05.53.81.39.57	<a href="mailto:maec.bd24@cen-na.org">maec.bd24@cen-na.org</a>
<b>NA_DOUB</b>	<b>Vallées de la Double</b>		
SMBI	Elise GOBIN	06 86 44 46 70	<a href="mailto:e.gobin@natura2000-double.fr">e.gobin@natura2000-double.fr</a>
<b>NA_DROP</b>	<b>Bassin versant du Dropt en 24 et 47</b>		
Ch. Agri. 24	Flore BOYER	06 76 75 01 79	<a href="mailto:flore.boyer@dordogne.chambagri.fr">flore.boyer@dordogne.chambagri.fr</a>
	Rémy LESTANG	06 70 21 12 92	<a href="mailto:remy.lestang@dordogne.chambagri.fr">remy.lestang@dordogne.chambagri.fr</a>
<b>NA_GLVL</b>	<b>Aires d'alimentation des captages de Glane et Valouse</b>		
SMDE 24	Céleste LOTTIGIER		<a href="mailto:celeste.lottigier@smde24.fr">celeste.lottigier@smde24.fr</a>
<b>NA_ISDR</b>	<b>Vallées de l'Isle et de la Dronne</b>		
SRB Dronne			<a href="mailto:epidor@eptb-dordogne.fr">epidor@eptb-dordogne.fr</a>
SMBI			
<b>NA_LOTA</b>	<b>Bassin versant du Lot aval</b>		
SMAVLOT	Philippe DELMAS	05 53 88 39 30	<a href="mailto:smavlot.pdelmas@orange.fr">smavlot.pdelmas@orange.fr</a>
CEN NA	Quentin ESCOLAR	07 66 52 89 02	<a href="mailto:q.escolar@cen-na.org">q.escolar@cen-na.org</a>
<b>NA_PLBV</b>	<b>PNRPL - Zone Biodiversité BV Adour Garonne</b>		
PNRPL	Arnaud SIX	06 30 12 77 33	<a href="mailto:a.six@pnrpl.com">a.six@pnrpl.com</a>
PNRPL	Cecilia ROUAUD	06 85 96 63 00	<a href="mailto:c.rouaud@pnrpl.com">c.rouaud@pnrpl.com</a>
PNRPL	Cédric DEVILLEGIER	06 72 96 65 33	<a href="mailto:c.devillegier@pnrpl.com">c.devillegier@pnrpl.com</a>
<b>NA_PLPF</b>	<b>PNRPL - Zone Pastoralisme, Prairies Fleuries</b>		
PNRPL	Arnaud SIX	06 30 12 77 33	<a href="mailto:a.six@pnrpl.com">a.six@pnrpl.com</a>
ADAPA	Albane STOFFEL	07.82.61.31.87	<a href="mailto:albane.stoffel@adapa-asso.net">albane.stoffel@adapa-asso.net</a>
Agrobio 87	Marie LHERMITTE		<a href="mailto:m.lhermitte87@bionouvelleaquitaine.com">m.lhermitte87@bionouvelleaquitaine.com</a>
<b>NA_VEZE</b>	<b>Vallée de la Vézère dans le département de la Dordogne</b>		
EPIDOR	Frédéric MOINOT	06.07.12.98.61	<a href="mailto:f.moinot@eptb-dordogne.fr">f.moinot@eptb-dordogne.fr</a>
<b>NA_ZP24</b>	<b>Zone pastorale de la Dordogne</b>		
Ch. Agri. 24	Bernadette BOISVERT	06 75 43 71 56	<a href="mailto:bernadette.boisvert@dordogne.chambagri.fr">bernadette.boisvert@dordogne.chambagri.fr</a>
<b>NA_EL24</b>	<b>Territoire élevage Dordogne</b>		
Ch. Agri. 24	Camille DUCOURTIEUX	06 74 08 84 34	<a href="mailto:camille.ducourtieux@dordogne.chambagri.fr">camille.ducourtieux@dordogne.chambagri.fr</a>
	Camille DUBOUCHER	07 84 96 21 06	<a href="mailto:camille.duboucher@dordogne.chambagri.fr">camille.duboucher@dordogne.chambagri.fr</a>
	Camille DIDIERJEAN	06 29 53 70 42	<a href="mailto:camille.didierjean@dordogne.chambagri.fr">camille.didierjean@dordogne.chambagri.fr</a>

## Localisation des PAEC validés en Dordogne

### LEGENDE

- Villes principales
  - PAEC NA\_BD24
  - PAEC NA\_DOUB
  - PAEC NA\_DROP
  - PAEC NA\_GLVL
  - PAEC NA\_ISDR
  - PAEC NA\_LOTA
  - PAEC NA\_PLBV
  - PAEC NA\_PLPF
  - PAEC NA\_VEZE
  - PAEC NA\_ZP24
  - PAEC NA\_EL24
- OSM Routes et villes



**Annexe 3 :**

*Site de Vieil Mouly*

*Synthèse des données d'observation de chauves-souris*

## Grotte de Vieil Mouly

	2015		2016			2017		2018			2019		2020		2021		2022			2023	
	18-févr	02-nov	22-févr	26-juil	18-nov	25-janv	05-sept	03-févr	24-juil	12-oct	10-févr	01-juil	15-févr	16-juil	09-févr	12-juil	01-févr	06-juil	22-sept	26-janv	06-juil
<i>Miniopterus schreibersii</i>	1631	41	1387	1150	240	2036	100	2412	950	100	2008		2059	766	1455	800	<b>996</b>	471	200	<b>1350</b>	
<i>Rhinolophus euryale</i>	130	4	102			94	20	92			95	+++	194		116	1290 ad. 290 juv.	<b>70</b>	1330 ad. 290 juv.	40	<b>199</b>	1090 ad. 150 juv.
<i>Rhinolophus sp type euryale</i>				650					421					802							
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	329	61	360		199	518	100	492		34	334		419		329	103 ad. 20 juv.	<b>239</b>	12	4	<b>266</b>	155
<i>Myotis emarginatus</i>			1	40	1			1	40		1	+	1	31	1	100 ad. 40 juv.		439		<b>2</b>	120 juv.
<i>Myotis sp. type Grand myotis</i>	6		3			1				1	4		3				<b>4</b>			<b>1</b>	
<i>Pipistrellus sp.</i>	1																				
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	4				1	2		12			12		6		9		<b>14</b>		2	<b>14</b>	
<i>Myotis daubentonii</i>		1									1		1								
<i>Plecotus sp.</i>											1		1								
Chiroptère sp.													1					500			475

**Annexe 4 :**

*Réunion de COPIL*

- courrier d'invitation
- présentations projetées



Syndicat Mixte du Bassin  
Versant de la Vézère en  
Dordogne

A Montignac, le 08 Février 2024

**Objet : Réunion du Comité de Pilotage Local du site Natura 2000 « Vallées des Beunes »**

Mesdames, Messieurs,

L'organisation du Comité de Pilotage sera l'occasion de faire le bilan sur le travail mené sur le terrain sur l'année 2023 et ce début d'année 2024.

J'ai donc l'honneur de vous inviter à la réunion du Comité de Pilotage du site d'importance communautaire « Vallées des Beunes » qui se tiendra le :

**Mercredi 6 Mars 2024 à 10h00**  
**Salle de réunion de la Communauté des Communes de la Vallée de l'Homme**  
**28 Avenue de la Forge**  
**24 620 Les Eyzies**

L'ordre du jour est le suivant :

- Introduction du Président du Comité de Pilotage
- Point sur le transfert de la compétence à la Région (H.Maillos)
- Rappels sur le site NATURA 2000 par les animateurs
- Bilan de l'animation 2023 (2<sup>nd</sup> Tranche)
- Proposition au Comité de Pilotage de la mise à jour du FSD NATURA 2000 Vallées de Beunes
- Point d'étape du Site NATURA 2000 sur l'étude du CBNSA
- Questions diverses

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes meilleures salutations.

M MALANDAIN Mathieu  
Président du COPIL



Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère en Dordogne  
Siège social : Mairie de Montignac / Siret : 200 033 165 00024  
3 Avenue de Lascaux – 24290 Montignac – Tél : 05.24.16.15.00 – 06.12.82.19.95  
<http://syndicat-vezere-dordogne.fr/> - [smbvvd@syndicat-vezere-dordogne.fr](mailto:smbvvd@syndicat-vezere-dordogne.fr)



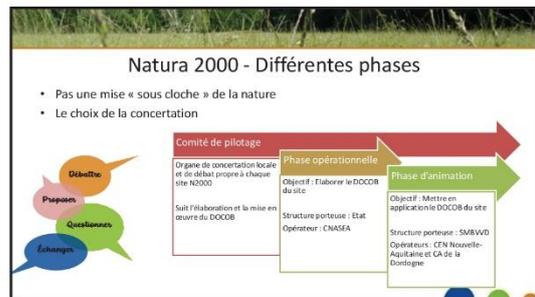
1



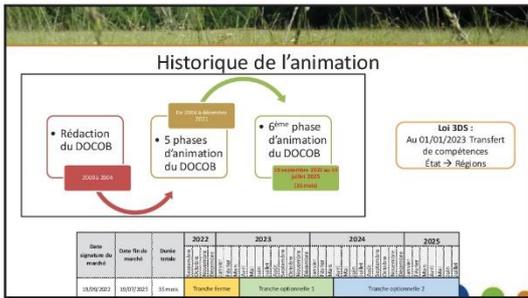
2



3



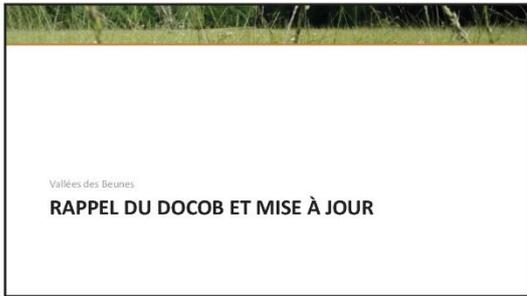
4



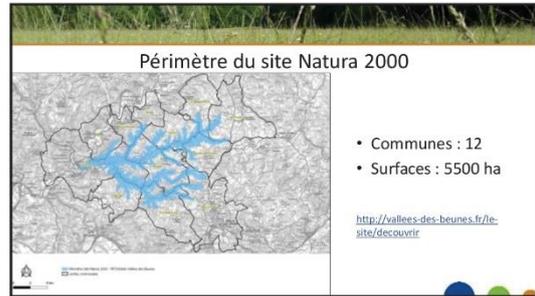
5



6



7



8



9



10



11



12

### Mise à jour du FSD : Espèces Annexe II DHFF

13

### Mise à jour du FSD : Espèces Annexe II DHFF

14

### Mise à jour du FSD : Espèces Annexe IV DHFF

15

### Mise à jour du FSD : Synthèse

- Annexe II : 19 espèces dont 12 nouvelles:
  - 9 mammifères (dont 8 chauves-souris), 2 libellules, 2 papillons, 1 coléoptère, 1 crustacé, 2 poissons, 2 mollusques
- Annexe IV : 16 espèces - toutes nouvelles
  - 9 mammifères (chauves-souris), 3 reptiles, 2 amphibiens, 2 papillons
- Autres espèces importantes : 60 dont 59 nouvelles
  - 37 plantes, 9 oiseaux, 5 papillons, 3 amphibiens, 2 libellules, 2 reptiles, 1 poisson, 1 mammifère

16

### Enjeux liés aux habitats

Système de coteaux : 3 Habitats d'intérêt communautaires

17

### Enjeux liés aux habitats

Seulement 7 HIC listés dans le DOCOB et le FSD

mais...

18 HIC identifiés à la suite de la réalisation par le CBNSA de la typologie des végétations du site Natura 2000 (2019-2021)

Actualisation de la cartographie des habitats naturels du site

Quand ?  
En 2023 et 2024

Qui ?  
Le CBNSA

18



19



20



21



22



23



24

### Assistance évaluation des incidences N2000

- Article 6 de la Directive HFF: « tout plan ou projet susceptible d'affecter ce site de manière significative, [...] fait l'objet d'une évaluation appropriée de ses incidences sur le site eu égard aux objectifs de conservation de ce site »
- 3 listes recensant les plans, projets, manifestations et activités soumises à cette évaluation :
  - une liste nationale définie par l'Article R414-19 du code de l'environnement
  - une 1ère liste locale définie par l'Arrêté préfectoral du 30 mai 2011
  - Une 2ème liste locale définie par l'Arrêté préfectoral du 20 mars 2012

25

### Assistance évaluation des incidences N2000

- Objectif de la mission :
  - Assister les maîtres d'ouvrage de projet pour réaliser l'évaluation des incidences
  - Assurer l'information et répondre aux sollicitations de porteurs de projets pouvant impacter le site Natura 2000
  - Assurer une veille locale en lien avec les collectivités
- Sollicitation par des porteurs de projet en 2023 :
  - 2 projets de permis de construire sur la commune de Meyrals

26

### Mettre en œuvre les outils contractuels de gestion

- Objectifs de la mission :
  - Assurer la conservation des habitats naturels et des espèces du site
  - Mettre en place des actions de gestion/restauration et des pratiques agricoles favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire cités dans le DOCOB
  - Soutenir la mise en œuvre ou le maintien de **pratiques agricoles favorables à l'environnement**
- 2 outils principaux :
  - Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)
  - Contrats Natura 2000 (forestiers ou ni agricole ni forestier)

27

### Mettre en œuvre les outils contractuels de gestion

	Contrats Natura 2000 ni agricole ni forestier	Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
Objectifs:	Financer des investissements ou des actions d'entretien non productifs visant à assurer le maintien ou le cas échéant, le rétablissement dans un état de conservation favorable des HIC et EIC	Accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le maintien ou le développement de pratiques favorables à l'environnement. Mobiliser pour répondre aux enjeux environnementaux rencontrés sur les territoires tels que la préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des sols ou de la lutte contre le changement climatique
Financement:	Prise en charge 100% si porteur privé Prise en charge 80% si porteur public	Rémunérées sur la base des surcoûts et manques à gagner
Pour qui ?	Propriétaire ou ayant-droit / Non agriculteur	Exploitant agricole en activité
Où ?	Sur des parcelles ni forestière ni agricoles sur lesquelles des HIC ou des EIC ont été identifiés.	Sur des parcelles déclarées à la PAC.
Durée du contrat:	5 ans sur la base du volontariat (en règle générale)	5 ans sur la base du volontariat (en règle générale)

28

### Mise en œuvre des MAEC - Cadre général

- Objectif : Favoriser la mise en œuvre ou le maintien de **pratiques agricoles favorables à l'environnement**
- MAEC : Obligations (cahier des charges) / Rémunération



- Financement : FEADER / État / Agences de l'eau
- Gestion : DRAAF NA / Région NA

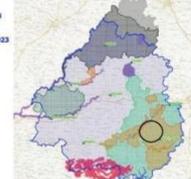
29

### Mise en œuvre des MAEC - Programmation 2023-2027

Appel à projet 2023: 11 PAEC déposés en Dordogne

1 PAEC = Territoire + Enjeux

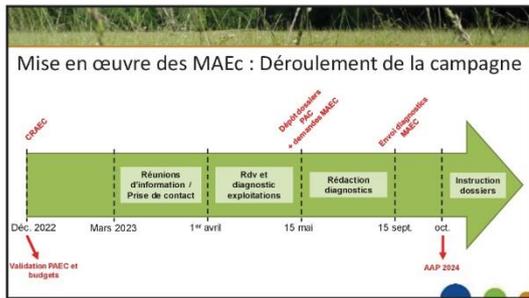
MAEC ouvertes



Sur le site Natura 2000, 3 PAEC se superposent :

- NA\_B024 : enjeu = maintien de la biodiversité
- NA\_Z024 : enjeu = développement du pastoralisme
- NA\_E124 : enjeu = bien-être animal et l'autonomie fourragère des élevages

30



31

### Mise en œuvre des MAEc - PAEC NA\_BD24

Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne

- Enjeu : Biodiversité = Fusion de 5 anciens PAEC sur sites N2000
- Budget 2023 : 300 000 €

Opérateur :

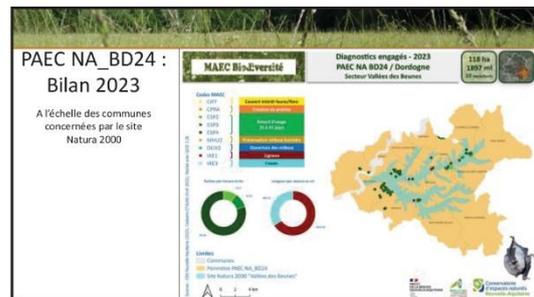
Animateurs :

32

### PAEC NA\_BD24 : Mesures ouvertes

Code mesure	Mesure	Montant de la mesure (€/ha)
CIFF	Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique	652
CPRA	Création de prairie	358
ESP2	Protection des espèces - Retard de fauche au 5 juin (25 jours)	145
ESP3	Protection des espèces - Retard de fauche au 15 juin (35 jours)	200
ESP4	Protection des espèces - Retard de fauche au 25 juin (45 jours)	254
MHU2	Préservation des milieux humides - amélioration de la gestion par le pâturage	201
OUV2	Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage	204
IAE1	Entretien durable des infrastructures agro-écologiques - Ligneux	0,8 €/ml
IAE3	Entretien durable des infrastructures agro-écologiques - Fossés	1,6 €/ml

33



34

### PAEC NA\_BD24 : Bilan 2023

A l'échelle des communes concernées par le site Natura 2000

Code mesure	Mesure	Montant de la mesure	Nombre d'exploitations engagées par mesure	Surface (ha) Linéaire (ml)	Montant sur 5 ans
CIFF	Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique	652 €/ha	-	-	-
CPRA	Création de prairie	358 €/ha	-	-	-
ESP2	Protection des espèces - Retard de fauche au 5 juin (25 jours)	145 €/ha	3	11,2 ha	8 130,00 €
ESP3	Protection des espèces - Retard de fauche au 15 juin (35 jours)	200 €/ha	3	22,5 ha	12 510,00 €
ESP4	Protection des espèces - Retard de fauche au 25 juin (45 jours)	254 €/ha	9	96,66 ha	13 906,44 €
MHU2	Préservation des milieux humides - amélioration de la gestion par le pâturage	201 €/ha	-	-	-
OUV2	Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage	204 €/ha	-	-	-
IAE1	Entretien durable des infrastructures agro-écologiques - Ligneux	0,8 €/ml	6	1247,64 ml	4 995,72 €
IAE3	Entretien durable des infrastructures agro-écologiques - Fossés	1,6 €/ml	2	649,73 ml	5 197,28 €
			32 dossiers déposés (32 adag. effectifs)	138,17 ha 1897,37 ml	150 781,80 €

+50 % de l'enveloppe (300 000€) du PAEC

35

### Mise en œuvre des MAEc - PAEC NA\_ZP24

Zone pastorale de Dordogne

- Enjeu : Pastoralisme = Zone pastorale de Dordogne
- Budget 2023 : 500 000 €
- Budget demandé : 3 000 000 €

Opérateur :

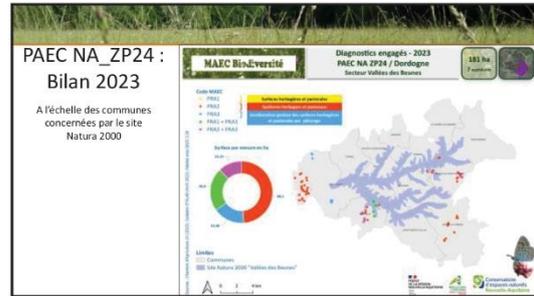
Animateurs :

36

### PAEC NA\_ZP24 : Mesures ouvertes

Code mesure	Mesure	Montant de la mesure (€/ha)
PRA1	Surfaces herbagères et pastorales Objectif : préserver la durabilité et l'équilibre agro-écologique des prairies permanentes à flore diversifiée	51 €
PRA2	Systèmes herbagers et pastoraux Objectif : préserver la durabilité et l'équilibre agro-écologique des prairies permanentes à flore diversifiée	88 €
PRA3	Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage Objectif : assurer à l'ensemble des surfaces engagées une utilisation qui permette d'éviter la fermeture des milieux tout en préservant la biodiversité	72 €

37



38

### PAEC NA\_ZP24 : Bilan 2023

A l'échelle des communes concernées par le site Natura 2000

Code mesure	Mesure	Montant de la mesure	Surface (ha)	Montant sur 5 ans
PRA1	Surfaces herbagères et pastorales	51 €/ha	-	- €
PRA2	Systèmes herbagers et pastoraux	88 €/ha	88,1 ha	7 752,80 €
PRA3	Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage	72 €/ha	29,38 ha	2 115,36 €
PRA1+PRA3	Surfaces herbagères et pastorales + Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage	123 €/ha	40,8 ha	5 018,40 €
PRA2+PRA3	Systèmes herbagers et pastoraux + Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage	160 €/ha	77,25 ha	3 560,00 €
			<b>180,53 ha</b>	<b>18 446,56 €</b>

39

### Mise en œuvre des MAEC - PAEC NA\_EL24

Territoire élevage Dordogne

- Enjeu : Élevage et bien-être animal = Département de La Dordogne
- Budget 2023 : 1 100 000 €

Opérateur :

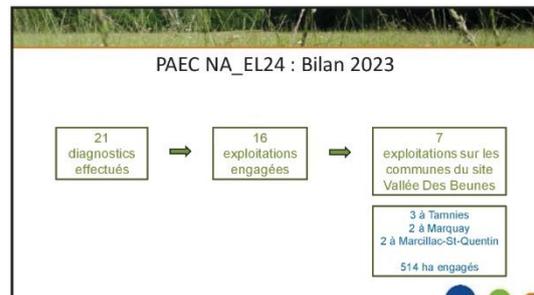
Animateurs :

40

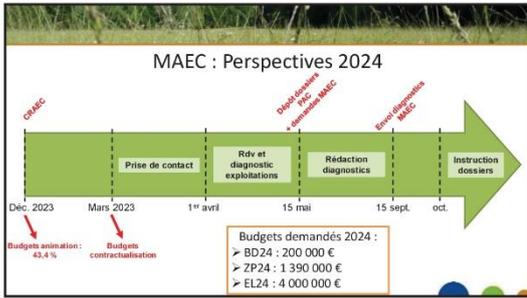
### PAEC NA\_EL24 : Mesures ouvertes

Code mesure	Mesure	Montant de la mesure (€/ha)	Plafond / exploitation
HBV2	Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores	177 €	50 ha
HBV3	Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores	233 €	50 ha
MONO	Bien-être animal - Elevages de monogastriques, amélioration des parcours	735 €	8 ha (parcours)

41



42



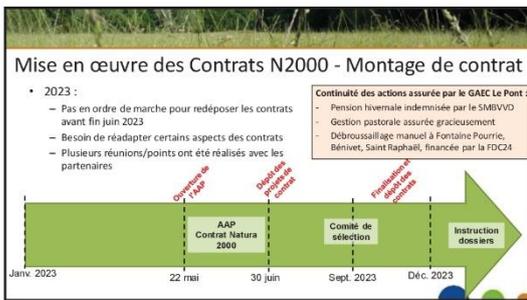
43

**Mise en œuvre des Contrats N2000 - Montage de contrat**

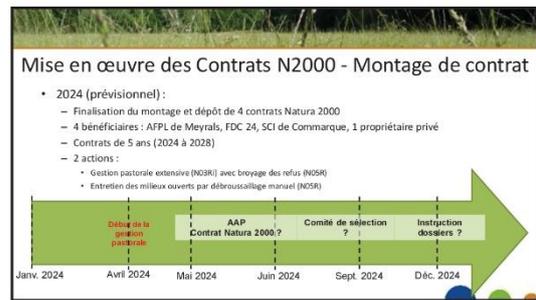
- 2022 :
  - Dernière année de mise en œuvre de 4 contrats N2000 très liés les uns aux autres
  - 3 bénéficiaires : FDC 24, SCI De Commarque, 1 propriétaire privé
  - 2 actions :
    - Gestion pastorale extensive avec broyage des refus
    - Entretien des milieux ouverts par débroussaillage manuel
  - Le 07/11/2022 : réunion avec l'ensemble des parties prenantes aux 3 contrats Natura 2000.

Volonté de poursuivre l'opération

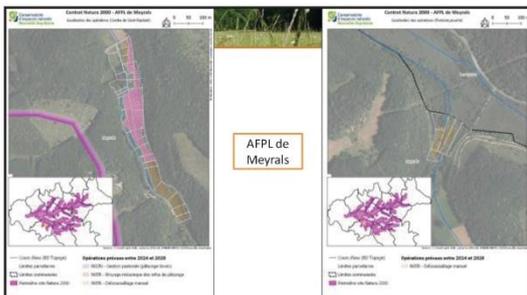
44



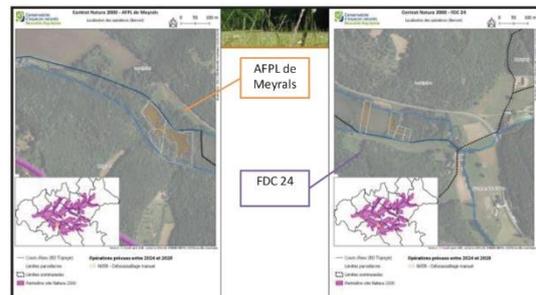
45



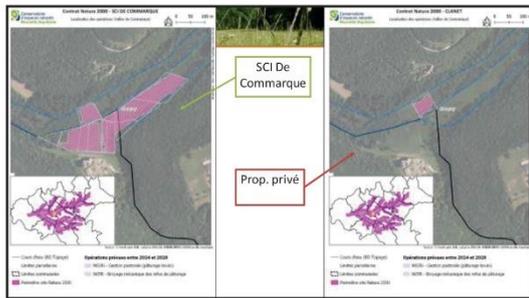
46



47



48



49

### Mise en œuvre des Contrats N2000 - Montage de contrat

- 2023 :
  - CEN Nouvelle-Aquitaine, propriétaire d'une carrière à enjeux Chauve-souris (hibernation)
  - Dérangement constaté + Risque de perturbation de la colonie pendant l'hibernation
- 2024 (prévisionnel) :
  - Finalisation montage et dépôt d'un contrat Natura 2000
  - Bénéficiaire : CEN Nouvelle-Aquitaine
  - Contrats de 1 an (2025)
  - 1 action :
    - Sécurisation physique des accès à la carrière par pose d'un portail (N023P1) avec pose d'un panneau d'information (N026P1)

1 Mai 2024 : Chantier participatif nettoyage de la carrière (« Printemps de biodiversité » sur la CCVH)

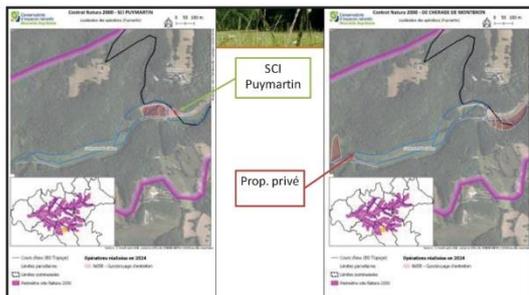
50

51

### Mise en œuvre des Contrats N2000 – Suivi de contrat

- 2023 :
  - 2<sup>ème</sup> année de mise en œuvre de 2 contrats N2000 (durée de 3 ans)
  - 2 bénéficiaires :
    - La SCI du château de Puymartin (1,15 ha)
    - 1 propriétaire privé (1,83 ha)
  - Nb parcelles : 11
- Intervention réalisée en 2023 :
  - Gyrobroyage d'entretien (N05R), suite à la phase de restauration de 2023

52



53

### Mise en œuvre des Contrats N2000 - Synthèse

Bénéficiaire	Site	2023	2024	2025	2026	2027	2028
SCI de Château de Puymartin	Puymartin	Production et entretien de mégaphorbes (3 ans) 2023 : Assièment écologique de la restauration + troussage					
Propriétaire privé	Puymartin	Re-aménagement d'entretien de mégaphorbes (3 ans) 2023 : Assièment écologique de la restauration + troussage					
SCI de Commarque	Valles de Commarque		Sécurité portails et bruyage mécanique des infra (3 ans)				
Propriétaire privé	Valles de Commarque		Sécurité portails et bruyage mécanique des infra (3 ans)				
SEPL de Meyriss	Combe de Sèzet / Puylh / Fontaine / Bourne / Bérenes		Contrôle post-traitement et bruyage mécanique des infra + débroussaillage manuel (3 ans)				
Indépendant	Bercent		Débroussaillage manuel (3 ans)				
CEN Nouvelle-Aquitaine	Combe de Sèzet		Formulation de la Carte des Combe de Sèzet				

En cours

Prévisionnel

54

### Suivis biologiques de gîtes à chauves-souris

- Grotte de Vieil Mouly
- Suivi bisannuel
- Enjeu majeur pour l'hibernation et la mise bas/estive
- Site d'intérêt international

Espèce	2023	
	HIbernATION	MISE BAS / ESTIVE
<i>Minioterus schreibersi</i>	1350	96 juv.
<i>Rhinolophus euryale</i>	199	1090 ad. 150 juv.
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	266	155
<i>Myotis emarginatus</i>	2	120 juv.
<i>Myotis</i> sp. type Grand myotis	1	
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	14	
<i>Chiroptère</i> sp.		475



55

### Suivis biologiques de gîtes à chauves-souris

- Grotte de Vieil Mouly - Miniopière de Schreibers en hibernation

Evolution des effectifs de Miniopière de Schreibers en hibernation




56

### Suivis biologiques de gîtes à chauves-souris

- Grotte de Vieil Mouly - Rhinolophe euryale en hibernation

Evolution des effectifs de Rhinolophe euryale en hibernation




57

### Suivis biologiques de gîtes à chauves-souris

- Grotte de Vieil Mouly - Grand Rhinolophe en hibernation

Evolution des effectifs de Grand Rhinolophe en hibernation




58

### Suivis biologiques de gîtes à chauves-souris

- Carrière des Combarelles
- Suivi annuel (en hiver)
- Enjeu majeur pour l'hibernation du Grand Rhinolophe
- Site d'intérêt régional
- Propriété CEN NA

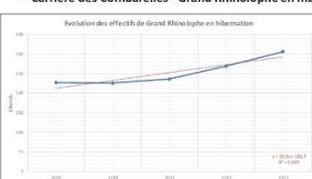
Espèce	2023	
	HIbernATION	MIse BAS
<i>Myotis myotis / M. blythi</i>	4	
<i>Myotis nattereri</i>	4	
<i>Plecotus</i> sp.	5	
<i>Myotis daubentonii</i>	6	
<i>Rhinolophus euryale</i>	5	
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	13	
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	306	
<i>Myotis emarginatus</i>	1	
<i>Myotis bechsteinii</i>	1	

59

### Suivis biologiques de gîtes à chauves-souris

- Carrière des Combarelles - Grand Rhinolophe en hibernation

Evolution des effectifs de Grand Rhinolophe en hibernation



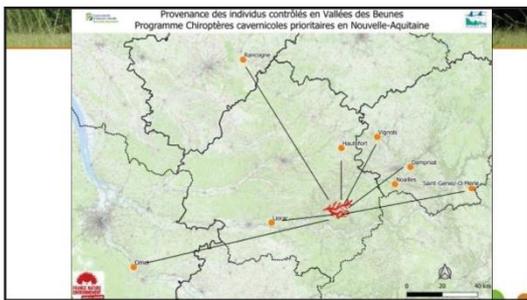

60



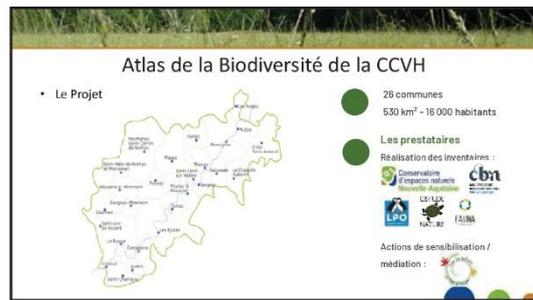
61



62



63



64



65



66



67



68



69



70

**Prévisionnel avril 2024 – juillet 2025**

ACTIONS	2024												2025											
	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars
Information et communication																								
Maintien et amélioration de l'état																								
VEIC																								
Cartes N.N.																								
Autres																								

71

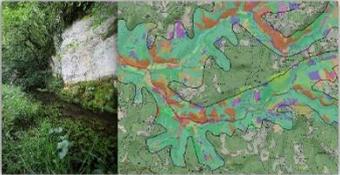


72

**cbn**  
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL  
SUD-ATLANTIQUE

**Conservatoire Botanique National Sud Atlantique**  
Comité de pilotage Natura 2000 – Les Eyzies – 06 mars 2024

**CARTOGRAPHIE DES VÉGÉTATIONS ET HABITATS NATURELS**  
du site Natura 2000 « Vallées des Beunes »  
*Bilan des travaux 2023 et perspectives 2024*



Présentation :  
Vincent Vérité

Réalisation :  
Vincent Vérité  
Mathieu Le Dez  
Anthony Le Fouler

**Nouvelle-Aquitaine**

Connaitre et préserver la biodiversité végétale et fongique

**NATURA 2000**

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

1

**cbn**  
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL  
SUD-ATLANTIQUE

**Cartographie des végétations et habitats naturels**  
du site natura 2000 « Vallées des Beunes »  
06 mars 2024

**Contexte**

- Le CBNSA assure depuis plus de 15 ans un appui technique et scientifique auprès des animateurs des sites Natura 2000
- Un besoin clairement identifié de réviser la cartographie des habitats
- Une typologie des habitats disponible élaborée par le CBNSA entre 2019 et 2021
- Un site complexe et à très fort enjeu de conservation régionale justifiant la prise en charge complète de ces travaux par le CBNSA

L'Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine (OBY-NA)

Plateforme "flore - forge - habitats" en Nouvelle-Aquitaine, animé par les Conservatoires botaniques nationaux (CBN) et intègre la plupart des spécifications du Système d'Information de l'Inventaire du Patrimoine naturel (SINP)

<https://cbn-nr.fr/>  
[https://cbn-nr.fr/osa/ressources/7\\_habitats/CBNSA\\_2021\\_Typologie\\_site\\_N2000\\_Vallées\\_des\\_Beunes.pdf](https://cbn-nr.fr/osa/ressources/7_habitats/CBNSA_2021_Typologie_site_N2000_Vallées_des_Beunes.pdf)

2

**cbn**  
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL  
SUD-ATLANTIQUE

**Cartographie des végétations et habitats naturels**  
du site natura 2000 « Vallées des Beunes »  
06 mars 2024

**Objectifs**

➡ Réviser la cartographie des habitats du site

- Cartographier l'ensemble des végétations du site Natura 2000 à l'aide de la typologie des végétations et en respectant le cahier des charges régional ;
- Assurer les correspondances avec les différentes typologies d'habitats (EUNIS et habitats d'intérêt communautaire) ;
- Évaluer l'état de conservation des Habitats d'Intérêt Communautaire (HIC).

3

**cbn**  
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL  
SUD-ATLANTIQUE

**Cartographie des végétations et habitats naturels**  
du site natura 2000 « Vallées des Beunes »  
06 mars 2024

**Déroulement du programme**

ETAPE 1      ETAPE 2      ETAPE 3

Précarto      Cartographie de terrain      Production des rendus cartographiques

2023      2024

4

**cbn**  
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL  
SUD-ATLANTIQUE

**Cartographie des végétations et habitats naturels**  
du site natura 2000 « Vallées des Beunes »  
06 mars 2024

**Pré-cartographie du site**

➡ Délimitation par photo-interprétation de zones homogènes sur le plan physiognomique et écologique



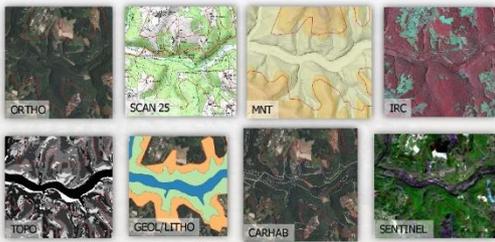
5

**cbn**  
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL  
SUD-ATLANTIQUE

**Cartographie des végétations et habitats naturels**  
du site natura 2000 « Vallées des Beunes »  
06 mars 2024

**Pré-cartographie du site**

➡ +NDVI, Modélisation ZH, ...



6

**cbn**  
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL  
SUD-ATLANTIQUE

**Cartographie des végétations et habitats naturels**  
du site natura 2000 « Vallées des Beunes »  
06 mars 2024

### Pré-cartographie du site

- Utilisation des travaux du CBNSA pour la cartographie du site
- Exemple de cartographie prédictive des forêts sur le site



7

**cbn**  
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL  
SUD-ATLANTIQUE

**Cartographie des végétations et habitats naturels**  
du site natura 2000 « Vallées des Beunes »  
06 mars 2024

### Méthode de cartographie sur le terrain

- 3 types de géométries possibles
  - habitat\_point
  - habitat\_line
  - habitat\_poly
- Surface minimale cartographiée
- Définition de l'habitat (ex: falaises)
- Cas des mosaïques
  - Mosaïque temporelle
  - Mosaïque topographique
  - Mosaïque mixte

Tableau de site	Taille de terrain	Surface minimale cartographiée	Exemple de végétation cartographiée
Siteaux boisements sur bords de ruisseau, superficie en altitude, d'altitude	1/25 000	250 m <sup>2</sup> (50x50m)	1/10 000 à 1/25 000
Siteaux boisements au cœur	1/25 000	476 m <sup>2</sup> (21x22m)	1/10 000 à 1/10 000
Siteaux boisements en altitude	1/25 000	155 m <sup>2</sup> (12,5x12,5m)	1/2 500 à 1/5 000
Siteaux boisements en altitude (occidentaux)	1/1 000	76 m <sup>2</sup> (8x9m)	1/1 000 à 1/2 500

8

7

8

**cbn**  
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL  
SUD-ATLANTIQUE

**Cartographie des végétations et habitats naturels**  
du site natura 2000 « Vallées des Beunes »  
06 mars 2024

### Stratégie de prospection

- Utilisation du kit carto : base de données calibrée et outil pratique pour la cartographie

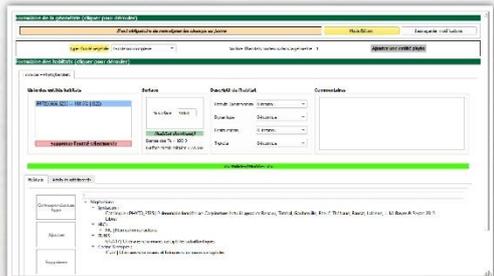


9

**cbn**  
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL  
SUD-ATLANTIQUE

**Cartographie des végétations et habitats naturels**  
du site natura 2000 « Vallées des Beunes »  
06 mars 2024

### Stratégie de prospection



10

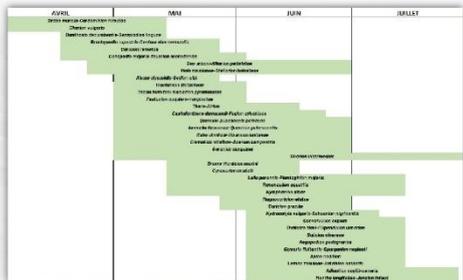
9

10

**cbn**  
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL  
SUD-ATLANTIQUE

**Cartographie des végétations et habitats naturels**  
du site natura 2000 « Vallées des Beunes »  
06 mars 2024

### Stratégie de prospection



11

**cbn**  
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL  
SUD-ATLANTIQUE

**Cartographie des végétations et habitats naturels**  
du site natura 2000 « Vallées des Beunes »  
06 mars 2024

### Prospection de terrain réalisée en 2023

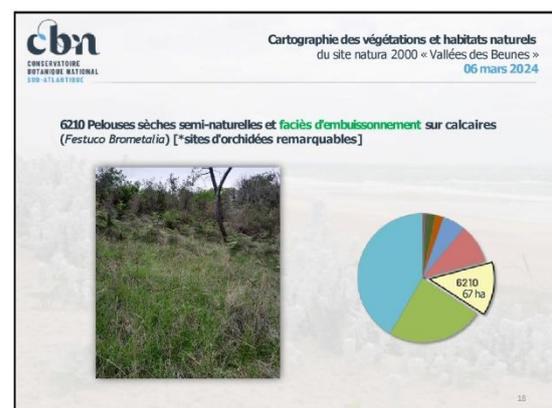
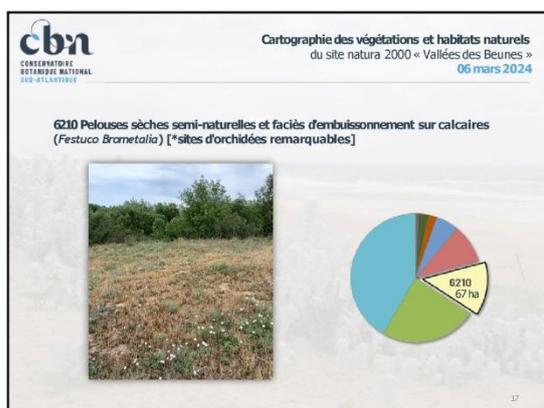
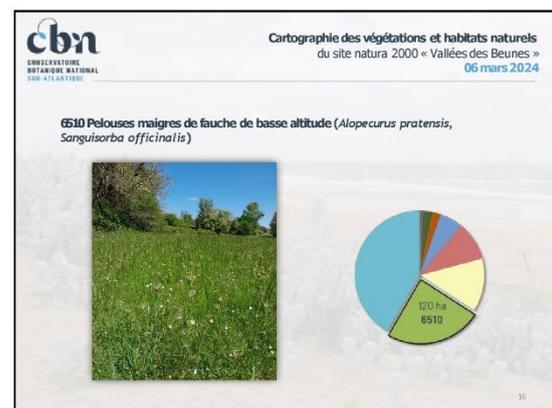
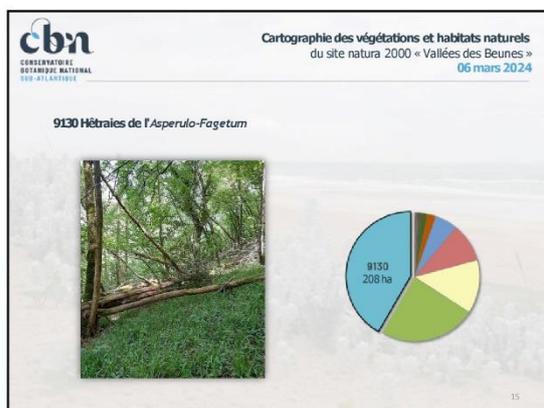
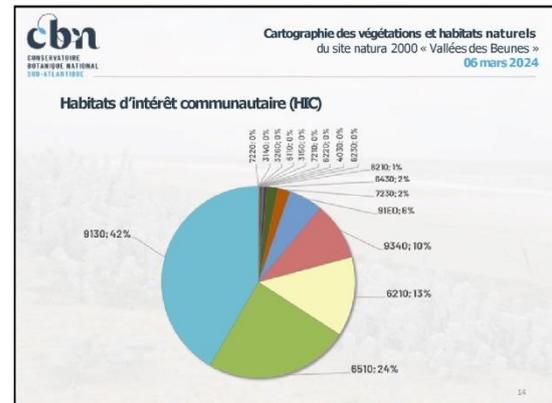
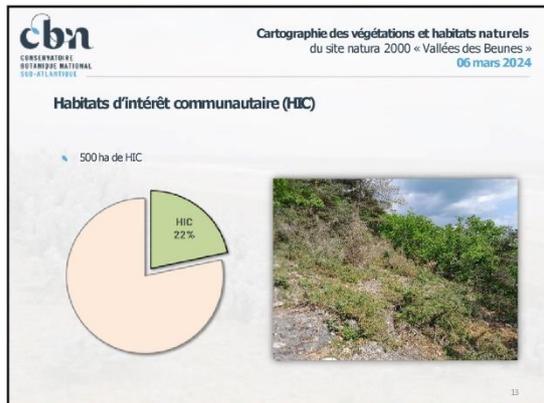
- Autorisation d'accès aux propriétés privées non closes par arrêté préfectoral
- 1458 géométries
- 2911 hectares cartographiés
- Terrain d'avril à juillet 2023

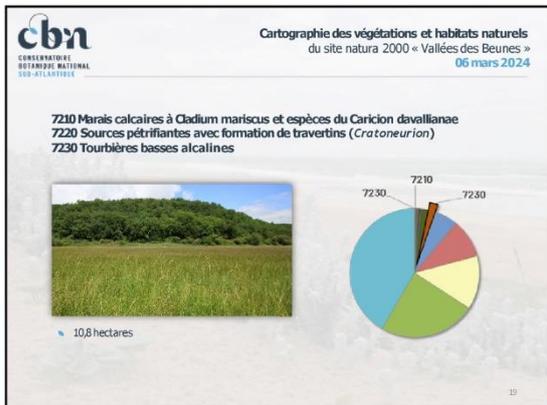


12

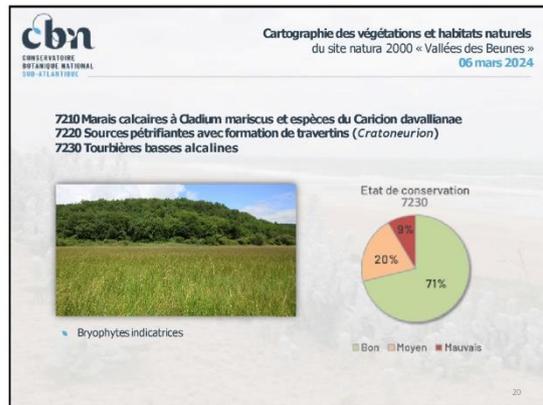
11

12





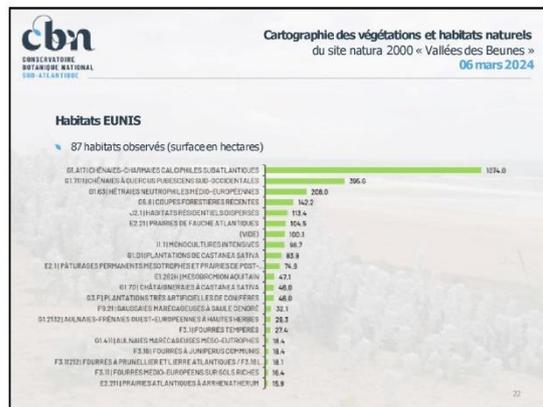
19



20



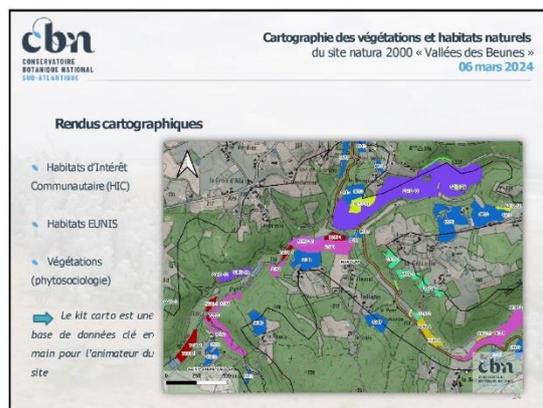
21



22



23



24

**cbn**  
CONSERVATOIRE  
BOTANIQUE NATIONAL  
SUD-ATLANTIQUE

**Cartographie des végétations et habitats naturels**  
du site natura 2000 « Vallées des Beunes »  
06 mars 2024

**Bilan**

- Une grande diversité de végétations et d'habitats
- Des habitats peu représentés en Nouvelle-Aquitaine, bas-marais alcalins notamment
- Des indices de dégradation observés



25

**cbn**  
CONSERVATOIRE  
BOTANIQUE NATIONAL  
SUD-ATLANTIQUE

**Cartographie des végétations et habitats naturels**  
du site natura 2000 « Vallées des Beunes »  
06 mars 2024

**Perspectives 2024**

- Finalisation de la cartographie des végétations
- Production des rendus cartographiques
- Présentation des résultats lors du prochain COPIL



26

**cbn**  
CONSERVATOIRE  
BOTANIQUE NATIONAL  
SUD-ATLANTIQUE

**Cartographie des végétations et habitats naturels**  
du site natura 2000 « Vallées des Beunes »  
06 mars 2024

**Merci de votre attention**

Anthony LE FOULER - Responsable de pôle - Pôle Cartographie et surveillance des habitats naturels  
[a.lefouler@cbnsa.fr](mailto:a.lefouler@cbnsa.fr)

Mathieu LE DEZ - Chargé de mission géomatique et télédétection des habitats naturels - Pôle Cartographie et surveillance des habitats naturels  
[m.ledez@cbnsa.fr](mailto:m.ledez@cbnsa.fr)

Vincent VERITE - Chargé de mission botaniste-phytosociologue - Pôle Cartographie et surveillance des habitats naturels  
[v.verite@cbnsa.fr](mailto:v.verite@cbnsa.fr)



*Connaitre et préserver la biodiversité végétale et fongique*

27



Un outil au service de la biodiversité,  
des paysages et de l'économie rurale



Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine  
[www.cen-nouvelle-aquitaine.org](http://www.cen-nouvelle-aquitaine.org)

Siège social : 6 ruelle du Theil - 87510 Saint-Gence  
Tél : 05 55 03 29 07  
[siege@cen-na.org](mailto:siege@cen-na.org)

Site de Billère : 28 route de Bayonne - 64140 Billère  
Tél. 05 59 64 49 11  
[billere@cen-na.org](mailto:billere@cen-na.org)

Site de Poitiers : 44, boulevard Pont-Achard - 86000 Poitiers  
Tél . 05 49 50 42 59  
[poitiers@cen-na.org](mailto:poitiers@cen-na.org)



**Contact :**  
**CEN Nouvelle-Aquitaine**  
**Antenne 24**  
21 rue de la Libération - 24400 Mussidan  
Tél : 05 53 81 39 57  
[antenne24@cen-aquitaine.fr](mailto:antenne24@cen-aquitaine.fr)

avec le concours financier de



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe  
agissent ensemble pour votre territoire



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

